

L'éveil des hommes sur les jugements dont ont besoin chaque nouveaux musulmans

Première partie : le dogme

Du noble cheikh Ali Ibn Abdel Aziz Moussa - qu'Allah le préserve -

Dédicace

À mes frères musulmans ayant récemment embrassé l'Islam.

{أَفَمَنْ شَرَحَ اللَّهُ صَدْرَهُ لِلْإِسْلَامِ فَهُوَ عَلَى نُورٍ مِّن رَّبِّهِ فَوَيْلٌ لِّلْقَاسِيَةِ قُلُوبُهُم مِّن ذِكْرِ اللَّهِ
أُولَٰئِكَ فِي ضَلَالٍ مُّبِينٍ} [الزمر: ٢٢]

{Celui dont Allah ouvre le cœur à l'islam, si bien qu'il chemine sur une lumière venant de Son Seigneur [est-il semblable au mécréant dont le cœur est scellé ?] Malheur donc à ceux dont les cœurs sont insensibles à la mention d'Allah. Ceux-là sont dans un égarement manifeste.}
[Az-Zoumar : 22].

Et d'après Abou Oumāmah رضي الله عنه qui rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« بُعِثْتُ بِالْحَنِيفِيَّةِ السَّمْحَةِ »

« J'ai été envoyé avec la religion d'Ibrāhīm indulgente ».

Ce hadith est recueilli par Ahḡmad dans son Mousnad, et l'imam Al-Albāni a affirmé son authenticité dans *As-Sahīḡah*.

Et d'après 'Amr Ibn Al-'Ās رضي الله عنه qui rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« يَا عَمْرُو بَايِعْ فَإِنَّ الْإِسْلَامَ يَجِبُ مَا كَانَ قَبْلَهُ وَإِنَّ الْهَجْرَةَ تَجِبُ مَا كَانَ قَبْلَهَا فَبَايِعْتُهُ »

« Ô 'Amr, prête-moi allégeance, car l'Islam efface les péchés passés, et l'émigration efface les péchés passés ».

[Il ajouta] Je prêtai alors allégeance. Recueilli par Ahḡmad dans son Mousnad, et l'imam Al-Albāni a affirmé son authenticité dans *Sahīḡh Al-Djāmi'*.

Introduction

Certes, toutes les louanges reviennent de droit exclusivement à Allah. Nous Le louons, nous implorons Son aide et Son pardon. Nous cherchons protection auprès d'Allah, contre le mal de nos personnes et contre nos mauvaises actions. Quiconque se voit guidé par Allah, nul ne sera en mesure de l'égarer, et quiconque se voit égaré par Allah, nul ne sera en mesure de le guider. Et je témoigne que nulle divinité n'est en droit d'être adorée si ce n'est Allah et que Mouḥammad est Son serviteur et Son Messager ﷺ.

{يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ حَقَّ تَقَاتِهِ وَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُمْ مُسْلِمُونَ}

[آل عمران: ١٠٢]

{Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint et ne mourrez qu'en état de pleine soumission}

[Al-'Imrān : 102]

{يَا أَيُّهَا النَّاسُ اتَّقُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ مِنْ نَفْسٍ وَاحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً ۚ وَاتَّقُوا اللَّهَ الَّذِي تَسَاءَلُونَ بِهِ ۖ وَالْأَرْحَامَ ۚ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلَيْكُمْ رَقِيبًا ۝}

[النساء: ١]

{Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces derniers a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Et craignez Allah au nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement}

[An-Nissā° : 1]

{يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَقُولُوا قَوْلًا سَدِيدًا ۖ يُصْلِحْ لَكُمْ أَعْمَالَكُمْ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَمَنْ يُطِيعِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ فَازَ فَوْزًا عَظِيمًا ۝}

[الأحزاب: ٧١-٧٠]

{Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés, quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes la grande réussite}

[Al-Ahzāb : 70-71]

Cela étant dit :

Assurément, le Livre d'Allah est le meilleur discours, et la meilleure des guidées est celle de Mouhammad ﷺ. Toute chose nouvelle (dans la religion) est une invention, toute invention est une innovation, toute innovation est un égarement et tout égarement conduit à l'Enfer.

Deux choses ont suscité ma motivation, et m'ont poussé à rédiger ce livre à l'attention de ceux qui cherchent la vérité et de mes frères récemment devenus musulmans.

La première était l'espoir d'obtenir ce qui a été mentionné dans les deux authentiques d'après Sahl Ibn Sa'd رضي الله عنه rapportant que le Messager d'Allah ﷺ a dit à 'Ali Ibn Abi Tālib رضي الله عنه en lui donnant l'étendard :

«فَوَاللَّهِ لَأَنْ يَهْدِيَ اللَّهُ بِكَ رَجُلًا وَاحِدًا خَيْرٌ لَكَ مِنْ أَنْ يَكُونَ لَكَ حُمْرُ النَّعَمِ»

« Par Allah, le fait qu'Allah guide par ta cause un seul homme vaut mieux pour toi que des chameilles brunes ! »

L'imam An-Nawawi رحمه الله dans son commentaire du *Sahīḥ Mouslim* a dit : « Quant à sa parole **« Par Allah, le fait qu'Allah guide par ta cause un seul homme vaut mieux pour toi que les chameilles brunes ! »**, il s'agit des camélidés rouges qui étaient les biens les plus précieux chez les arabes, et ils sont cités en exemple pour exprimer la grande valeur d'une chose et sous-entendre ainsi qu'il n'y a pas mieux que ceux-là. Et nous avons précédemment expliqué que les analogies entre les situations de l'au-delà et les éléments de ce bas monde ont pour but de faciliter la compréhension. Il n'en est pas moins qu'une fourmi dans l'au-delà éternel est meilleure que la terre tout entière et l'ensemble de ses répliques si celle-ci avait été dupliquée. »

En outre il y a dans ce hadith la mise en lumière des vertus de la science, de l'invitation à suivre la guidée et d'emprunter une bonne voie.

La deuxième faisait suite à la demande de certains frères bien-aimés venant de pays non arabe – en particulier la France- afin que j'écrive à ce sujet.

Et je demande à Allah de me soutenir par Son Assistance, de me donner la réussite de parvenir à ce qui est juste, Mon Seigneur est certes Clément et Très aimant.

J'ai ainsi eu recours à une méthode simplifiée qui explique à la personne en quête de la vérité ce dont elle a besoin, qu'elle soit non musulmane ou qu'elle ait récemment embrassé l'Islam.

Et combien je me réjouis de la conversion à l'Islam d'une personne ! Combien je m'emplis de bonheur lorsque j'entends l'entrée d'un homme dans les jardins verdoyants de l'Islam, dans lesquels il trouvera sans aucun doute des effets positifs sur son âme, tels qu'une quiétude dans sa poitrine, un bonheur et une sérénité du cœur, une dissipation de bon nombre de ses contradictions relatives à sa croyance dans son esprit ! Il n'y a pour ainsi dire aucun véritable bonheur pour le cœur ni d'apaisement psychologique pour l'âme si ce n'est par l'Islam.

Néanmoins, cela ne signifie pas qu'il ne rencontrera aucun obstacle dans la vie, Allah a dit :

{أَحْسِبَ النَّاسُ أَنْ يُتْرَكُوا أَنْ يَقُولُوا ءَامَنَّا وَهُمْ لَا يُفْتَنُونَ} وَلَقَدْ فَتَنَّا الَّذِينَ مِنْ قَبْلِهِمْ فَلَيَعْلَمَنَّ
اللَّهُ الَّذِينَ صَدَقُوا وَلَيَعْلَمَنَّ الْكَاذِبِينَ ﴿٢٠١﴾
[العنكبوت: ٢٠١]

{Les hommes pensent-ils qu'on les laissera dire : « Nous croyons ! » sans les éprouver ? Nous avons éprouvé ceux qui les ont précédés ; ainsi Allah distingue ceux qui disent la vérité de ceux qui mentent.}
[Al-'Ankaboût : 1-2].

Cependant, je m'attriste également de la présence de nouveaux musulmans qui ne connaissent de l'Islam que le nom, et n'accomplissent de ses emblèmes que la prononciation des deux attestations de foi, alors qu'ils ont la capacité d'œuvrer.

Ainsi, ils ne prient pas, ne jeunent pas, ne donnent pas l'aumône obligatoire, n'accomplissent pas le pèlerinage, mais plus encore, ils restent sur leurs pratiques d'avant l'Islam telles que la consommation d'alcool, la fornication ou autre.

J'ai donc souhaité expliquer par une méthode simplifiée, ce dont a besoin la personne en quête de vérité, et par la même, ce dont ont besoin les nouveaux musulmans, et ce à travers cette série que j'ai intitulée :

« L'éveil des hommes par les jugements dont ont besoin les nouveaux musulmans ».

Celle-ci se compose de différentes parties :

Première partie : les sujets relatifs à la croyance.

Deuxième partie : les sujets relatifs à la purification et la prière.

Troisième partie : les sujets relatifs à l'aumône, au jeûne et au pèlerinage.

Quatrième partie : les sujets relatifs à l'éthique islamique.

Ainsi, c'est à Allah que je demande de faire que cette œuvre soit bénie, profitable, purement sincère pour Son noble Visage, qu'Il m'en fasse bénéficier dans ma vie, qu'Il en fasse bénéficier celui qui recevra [ce livre]. Il est Le meilleur auquel on demande, Le plus Noble en qui l'on peut espérer, Il nous suffit, Il est notre meilleur Garant, et il n'y a de force ni de capacité qu'en Lui Le Très Haut, Le Très Grand.

Et qu'Allah couvre d'éloge, de salutations et de bénédictions Son serviteur et Messenger, notre Prophète Mouhammed ﷺ, ainsi que sa famille et ses compagnons, et ceux qui les suivront par excellence jusqu'au jour du Jugement.

Par ailleurs, la première partie de cette série comporte quatre rubriques :

Première chapitre : l'explication des bienfaits de la religion de l'Islam.

Deuxième chapitre : commentaire concis des deux attestations de foi.

Troisième chapitre : une synthèse de la croyance islamique.

Quatrième chapitre : comment emprunter la voie du Prophète ﷺ avec la compréhension des honorables compagnons , sans tomber dans la pensée des innovateurs parmi les Khawāridj, ces renégats et leurs semblables ?

Première chapitre

L'explication des bienfaits de la religion de l'Islam.

Pour quiconque cherche la vérité :

Sache, qu'Allah te guide, que la religion de l'Islam, dans son intégralité, est un ensemble de bienfaits et d'avantages.

Elle est la religion de la facilité et de la clémence.

La religion de l'égalité et de la miséricorde.

La religion de l'amitié et de la fraternité.

La religion de la science et de la mise en pratique.

Une religion qui guide vers la voie la plus droite.

La religion de la perfection et de la plénitude.

La religion de la fidélité, de la sincérité et de la loyauté.

La religion de la force, de la puissance et de la solidité.

Une religion dont la base est l'unicité.

Son âme est le pur monothéisme.

Ses emblèmes sont l'indulgence mutuelle et la fraternité.

Une religion qui est bâtie sur la croyance authentique et bénéfique.

Qui est bâtie sur les nobles comportements qui gagnent les âmes et les esprits.

Bâtie sur les œuvres qui améliorent les situations.

Bâtie sur les preuves dans sa croyance autant que dans ses jugements.

Bâtie sur le rejet de l'idolâtrie, et sur la pure sincérité de l'adoration d'Allah Seigneur des mondes.

Bâtie sur le rejet des inventions, des fables qui sont en contradiction avec les sens et la logique, qui suscitent la confusion de la pensée.

Bâtie sur la vertu parfaite.

Bâtie sur le rejet du mal et de la corruption.

Bâtie sur l'équité et l'abrogation de l'injustice par tous les moyens légiférés.

Bâtie sur l'encouragement à évoluer dans l'ensemble des domaines de l'excellence.

Et si je voulais mentionner les preuves de tout cela à travers l'histoire des musulmans, l'énoncé serait bien trop long. Ce qui précède n'en est qu'une esquisse.

J'attire l'attention sur le fait que les agissements de certains musulmans qui sont contraires à ce que nous avons mentionné, relèvent de leur seule responsabilité, non de celle de l'Islam. Il est important de le garder à l'esprit.

1 - L'Islam préserve les âmes (les êtres) :

Assurément, l'Islam a strictement interdit de tuer un musulman de non-droit, et a durement menacé l'auteur d'un tel acte, Allah a dit :

{وَمَنْ يَقْتُلْ مُؤْمِنًا مُتَعَمِّدًا فَجَزَاؤُهُ جَهَنَّمُ خَالِدًا فِيهَا وَغَضِبَ اللَّهُ عَلَيْهِ وَلَعْنَهُ وَأَعَدَّ لَهُ عَذَابًا}

{عَظِيمًا} [النساء: ٩٣]

{Quiconque tue intentionnellement un croyant aura pour rétribution la Géhenne où il demeurera éternellement. Allah est en colère contre lui, le maudit, et lui prépare un terrible châtement.} [An-nisa : 93].

L'éminent savant As-Sa'di رحمته الله a écrit dans son *Tafsîr* : « Il fait mention ici de l'auteur d'un meurtre intentionnel par une menace qui fait frémir les cœurs et fissure les poitrines, et dont les gens doués de raison en sont tourmentés ».

Ainsi, il n'a pas été mentionné dans les différentes formes de péchés majeurs une menace pire que celle-ci, ni même équivalente. À savoir que sa rétribution sera l'Enfer. Autrement dit, cet immense péché justifie à lui seul que l'on rétribue son auteur par l'Enfer, avec le châtement considérable et la punition avilissante qu'il contient, avec la colère du Dominateur, la perte de la réussite et de la félicité au détriment de l'échec et de la perdition. Qu'Allah nous préserve de toutes les causes qui éloignent de Sa miséricorde.

Et cette menace rejoint les autres textes mentionnant la menace concernant certains péchés majeurs et désobéissances, par le Feu éternel, ou par la privation du Paradis ».

Et parmi les êtres dont l'Islam a strictement interdit le meurtre, il y a les gens faisant l'objet d'un pacte de protection parmi les non-musulmans, et cela fait même partie des péchés majeurs en Islam.

L'imam Al-Boukārī a recueilli d'après 'Abd-Allah Ibn 'Amr رضي الله عنه d'après le Prophète ﷺ qui a dit :

« مَنْ قَتَلَ مُعَاهِدًا لَمْ يَرِحْ رَائِحَةَ الْجَنَّةِ وَإِنْ رِيحَهَا تُوجَدُ مِنْ مَسِيرَةِ أَرْبَعِينَ عَامًا »

« Celui qui assassine un homme faisant l'objet d'un pacte de protection ne sentira pas l'odeur du Paradis, alors que l'on pourra sentir son odeur à une distance équivalente à quarante ans ».

L'homme faisant l'objet d'un pacte de protection est celui à qui un accord est donné parmi les juifs et les chrétiens en terre musulmane.

Le noble savant, notre cheikh 'Abd Al-'Azīz Ibn 'Abd-Allah Ibn Bāz a dit lors du commentaire de ce hadith dans *Sahīh Al-Boukhārī* : « Dans le hadith **« Celui qui assassine un homme faisant l'objet d'un pacte de protection ne sentira pas l'odeur du Paradis »** il y a la mise en garde contre le meurtre d'individus faisant l'objet d'un pacte de protection et que cela n'est pas permis. Celui dont le pacte a été acté, il n'est pas permis de le tuer, à partir du moment où le gouverneur lui a fait accepter ce pacte et qu'il bénéficie d'une protection, ou qu'un pacte lui est proposé, ou qu'il accepte de s'acquitter du tribut, alors il est interdit de le tuer. Plus encore, il est obligatoire de respecter ce pacte, car les musulmans dépendent de leurs conditions, et on ne doit en aucun cas rompre le pacte, jusqu'à ce que la période de cet accord soit terminée ».

L'imam Abou Dāwoud a recueilli, ce hadith qui a été authentifié par le cheikh Al-Albānī رحمته الله d'après plusieurs enfants de compagnons du Messager d'Allah ﷺ rapportant de leurs pères par affiliation, d'après le Messager d'Allah ﷺ qui a dit :

« أَلَا مَنْ ظَلَمَ مُعَاهِدًا أَوْ انْتَقَصَهُ أَوْ كَلَّفَهُ فَوْقَ طَاقَتِهِ أَوْ أَخَذَ مِنْهُ شَيْئًا بَغَيْرِ طَيْبِ نَفْسٍ فَأَنَا خَصْمُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ. »

« Quiconque cause un préjudice à un homme faisant l'objet d'un pacte de protection, ou le lèse, ou lui soutire plus que ce qu'il doit, ou lui

prend ses biens sans son accord, je serais son rival au jour du Jugement ».

L'un des signes incontestables de l'attention que l'islam porte aux êtres est l'instauration de comportements, de recommandations et d'indications, et cela jusque dans l'adoration. Il n'y a donc pas de place à l'exagération ni au laxisme, ni à l'abus ou à la négligence. Il ne s'agit que d'une religion modérée, la religion indulgente d'Ibrāhīm.

Le Messenger d'Allah ﷺ nous a en effet enseigné que le corps possède un droit sur son détenteur.

Al-Boukhāri et Mouslim ont recueilli d'après 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn Al-'ās ؓ qui raconte :

« J'avais pour habitude de jeûner chaque jour et de terminer le Coran chaque nuit. » Puis il dit : *« On a rapporté mon cas au Prophète ﷺ, [ou bien] il me fit appeler et je me présentai à lui. Il me dit alors :*

« أَلَمْ أُخْبِرْ أَنَّكَ تَصُومُ الدَّهْرَ وَتَقْرَأُ الْقُرْآنَ كُلَّ لَيْلَةٍ ؟ »

« Ne m'a-t-on pas informé que tu jeûnais tous les jours et que tu terminais le Coran chaque nuit ? »

« Bien sûr ô Prophète d'Allah, répondis-je. Mais je ne voulais par cela que le bien. » Il me dit alors :

« وَإِنَّ مِنْ حَسَنِكَ أَنْ تَصُومَ مِنْ كُلِّ شَهْرٍ ثَلَاثَةَ أَيَّامٍ »

« Il te suffit de jeûner trois jours chaque mois. »

Je lui dis : « Ô Messenger d'Allah, j'ai la capacité de jeûner bien plus. » Il me dit alors :

« فَإِنَّ لِرَوْجِكَ عَلَيْكَ حَقًّا وَ لِرِزْوَرِكَ عَلَيْكَ حَقًّا وَ لِحَسَدِكَ عَلَيْكَ حَقًّا »

« Certes ton épouse possède un droit sur toi, ton invité possède un droit sur toi, et ton corps possède un droit sur toi. »

Je voulus être rigoureux, mais je n'ai récolté que plus de dureté. Et le Prophète ﷺ m'avait dit aussi :

« وَإِنَّكَ عَسَى أَنْ يَطُولَ بِكَ عُمْرٌ »

« Assurément tu ne peux savoir, il se pourrait que ta vie soit très longue ».

En effet, ce que le Messager d'Allah ﷺ avait annoncé se produit et en prenant de l'âge, j'aurais tellement aimé avoir accepté la permission du Prophète d'Allah ﷺ (concernant le jeûne). »

Par ailleurs, il y a parmi les causes qui préservent l'adorateur de s'exposer aux nuisances et aux maladies par la permission d'Allah ce qui suit :

- Encourager à manger et boire avec modération

Allah a dit :

{وَكُلُوا وَاشْرَبُوا وَلَا تُسْرِفُوا إِنَّهُ لَا يُحِبُّ الْمُسْرِفِينَ} [الأعراف: ٣١]

{Mangez et buvez, et ne commettez pas d'excès} [Al-A'rāf : 31].

La savantissime Ibn Al-Qayyim رحمه الله a dit dans *Zād Al-Ma'ād* dans le chapitre « Sa guidée ﷺ pour préserver la santé ». Allah a dit : **{Mangez et buvez, et ne commettez pas d'excès}** [Al-A'rāf : 31]. Il enjoint donc Ses serviteurs à introduire dans le corps ce qui assure son maintien en termes de nourriture et de boisson pour compenser ses pertes, et que cela soit de quantité et de manière adaptées afin que le corps en tire bénéfice. Dès lors que l'on outrepassé ces proportions, on tombe dans l'excès. Et les deux aspects qui entravent la santé et favorisent la maladie sont l'absence de nourriture et de boisson ou leur surconsommation. C'est ainsi que la sauvegarde de la santé tout entière réside dans ces deux mots divins ».

D'autre part, le Prophète ﷺ nous a indiqué la quantité de nourriture et de boisson appropriée. Dans un hadith recueilli par At-Tirmidhi qu'il a jugé bon et authentique, d'après Al-Miqdām ibn Ma'dī Karib رحمه الله relate que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« مَا مَلَأَ ابْنُ آدَمَ وَعاءً شَرًّا مِنْ بَطْنٍ بِحَسْبِ امْرِئٍ أَكَلَاتٍ يُقَمِّنُ صُلْبَهُ فَإِنْ كَانَ لَا مَحَالَةَ فَتُلْتُ لِبَطْنِهِ وَتُلْتُ لِشَرَابِهِ وَتُلْتُ لِنَفْسِهِ »

« Le fils d'Adam n'a pas rempli un récipient qui soit pire que son ventre ! Il lui suffit pourtant de quelques bouchées pour se maintenir debout. Cependant, s'il lui faut plus que cela, qu'il destine un tiers

pour sa nourriture, un tiers pour sa boisson et un tiers pour sa respiration.»

- Conserver la nourriture et la boisson, et les préserver contre les maladies :

L'imam Mouslim et l'imam Ibn Mādjah ont rapporté d'après Djābir رضي الله عنه que Messager d'Allah ﷺ a dit :

« غَطُّوا الْإِنَاءَ وَأَوْكَيْتُوا السِّقَاءَ وَأَغْلِقُوا الْأَبْوَابَ وَأَطْفِئُوا السِّرَاجَ فَإِنَّ الشَّيْطَانَ لَا يَجُلُّ سِقَاءً وَلَا يَفْتَحُ بَابًا وَلَا يَكْشِفُ إِنَاءً فَإِنْ لَمْ يَجِدْ أَحَدَكُمْ إِلَّا أَنْ يَعْزُضَ عَلَى إِنَائِهِ عُوْدًا وَيَذْكُرَ اسْمَ اللَّهِ فَلْيَفْعَلْ فَإِنَّ الْفُؤَيْسِقَةَ تُضْرِمُ عَلَى أَهْلِ الْبَيْتِ بَيْتَهُمْ »

« Couvrez les récipients, nouez les goulots de vos gourdes, fermez les portes et éteignez les lanternes. Car le Shaytān ne défait pas les goulots des gourdes, il n'ouvre pas les portes et il ne découvre pas les récipients. Si l'un d'entre vous n'a d'autre possibilité que d'apposer un bâtonnet sur son récipient et de dire *Bismillah*, alors qu'il le fasse. En effet, les rongeurs déclenchent des incendies dans les demeures de ceux qui y résident ».

Tout ceci afin que les nourritures et les boissons ne soient pas exposées à l'air, ainsi qu'aux insectes porteurs de maladies.

- Préserver la santé de l'individu et de la société contre les épidémies et la propagation des maladies :

Notre Prophète ﷺ nous a en effet enseigné l'interdiction de causer du tort ou de la nuisance à autrui. À ce titre, l'imam Ahmad et Ibn Mādjah ont rapporté, dans un hadith authentifié par Al-Albāni رحمه الله d'après Ibn 'Abbās رضي الله عنه Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« لَا ضَرَرَ وَلَا ضِرَارَ. »

« Point de préjudice ni de dommage ».

De même que Al-Boukhāri et Mouslim ont recueilli d'après Abou Hourayrah رضي الله عنه qui a dit : Le Prophète ﷺ a dit :

«لَا يُوردَنَّ مُمْرِضٌ عَلَى مُصِحِّحٍ.»

« Qu'un berger dont les bêtes sont malades ne s'approche pas de celui dont les bêtes sont saines ».

Et dans un hadith rapporté par Mouslim et Ibn Mādjah, d'après 'Amr Ibn Ar-Rachīd d'après son père ﷺ qui a dit : « Il y avait dans la délégation de Thaḳīf un lépreux. Le Prophète ﷺ lui fit parvenir un message dans lequel il était mentionné :

«إِنَّا قَدْ بَايَعْنَاكَ فَارْجِع.»

« Nous avons pris acte de ton allégeance, repars donc. »

Et dans un autre hadith recueilli par Ahmad et Al-Boukhāri d'après Abou Hourayra ﷺ disant : le Messager d'Allah ﷺ a dit :

«وَفِرَّ مِنَ الْمَجْدُومِ كَمَا تَفِرُّ مِنَ الْأَسَدِ»

« Fuyez le lépreux comme vous fuyez le lion ».

- L'Islam invite à se soigner afin de repousser les maladies :

Dans un hadith recueilli par Abou Dāwoūd, At-Tirmidhi et Ibn Mādjah, authentifié par le savantissime Al-Albāni ﷺ d'après Ousāma Ibn Sharīk ﷺ qui a dit : « J'ai vu les arabes questionner le Prophète ﷺ en disant : « Ceci est-il gênant ? Cela est-il gênant ? ». Il leur répondit :

"عِبَادَ اللَّهِ قَدْ وَضَعَ الْحَرْجَ إِلَّا أَمْرًا اقْتَرَضَ مِنْ عَرَضٍ أَحَبَّهِ شَيْئًا فَذَلِكَ الَّذِي حَرَجَ"

« Serviteurs d'Allah, Allah a abrogé la gêne [sur ces sujets], sauf pour celui qui a porté atteinte à l'honneur de son frère, celui-ci est blâmable. »

Ils dirent : « Ô Messager d'Allah, y a-t-il un mal à ne pas se soigner ? » Et le Messager d'Allah ﷺ de reprendre :

«تَدَاوُوا عِبَادَ اللَّهِ فَإِنَّ اللَّهَ لَمْ يُنْزِلْ دَاءً إِلَّا وَقَدْ أَنْزَلَ لَهُ دَوَاءً - وَقَالَ مَرَّةً شِفَاءً - إِلَّا الْهَرَمَ

«

« Soignez-vous serviteurs d’Allah, car Allah n’a pas créé de maladie sans créer le remède qui l’accompagne, sauf pour la vieillesse. »

Le Prophète ﷺ a également orienté la communauté vers certains remèdes. Notamment dans le hadith recueilli par Al-Boukhāri et Mouslim d’après Ibn ‘Omar رضي الله عنه rapportant que le Prophète ﷺ a dit :

« الْحُمَّى مِنْ فَيْحِ جَهَنَّمَ فَأَبْرِدُوهَا بِالْمَاءِ. »

« La fièvre provient de l’ardeur de l’Enfer. Par conséquent, refroidissez-la avec de l’eau ».

De même qu’il nous a recommandé le recours à la Hidjāmah et au miel, comme l’a recueilli Al-Boukhāri d’après Ibn ‘Abbās رضي الله عنه d’après le Prophète ﷺ qui affirme :

« الشِّفَاءُ فِي ثَلَاثَةٍ: وَشَرْطَةٌ مِحْجَمٍ شَرْبَةَ عَسَلٍ وَكَيْتَةٌ نَارٍ وَأَنْهَى أُمَّتِي عَنِ الْكَيِّ »

« La guérison se trouve dans trois choses : l'incision de celui qui fait la hidjāmah, une gorgée de miel ou une cautérisation par le feu et j'interdis à ma communauté la cautérisation ».

- L’islam défend de respirer dans le récipient :

D’après Qatādah رضي الله عنه le Messenger d’Allah ﷺ a dit :

« إِذَا شَرِبَ أَحَدُكُمْ فَلَا يَتَنَفَسُ فِي الْإِنَاءِ »

« Lorsque l’un d’entre vous boit, qu’il ne respire pas dans le récipient ».

Al-Hāfidh Ibn Hajar رحمه الله a dit dans *Fath Al-bāri* : « Ceci est une interdiction qui a pour but d’éduquer, et qui relève d’une volonté d’accentuer la propreté. En effet, il se peut que de la salive, du mucus ou de la vapeur impure se mêlent à son souffle. Il lui donne alors [au contenu] une odeur nauséabonde, par laquelle il sera touché par des souillures lui ou quelqu’un d’autre ».

- L’islam interdit de souiller les espaces :

Dans un hadith rapporté par Abou Dāwoūd et Ibn Mādjah, considéré Hasan par Al-Albāni ﷺ d'après Mou'ādh Ibn Djabal ﷺ qui raconte que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« اتَّقُوا الْمَلَاعِنَ الثَّلَاثَ : الْبَرَازُ فِي الْمَوَارِدِ وَ قَارِعَةَ الطَّرِيقِ وَ الظِّلَّ »

« Préservez-vous de trois sources de malédiction : faire ses besoins dans les cours d'eau, au milieu des routes, ou dans les endroits ombragés ».

Ce qui est voulu ici est le fait d'accomplir ses besoins dans les cours d'eau ou les routes, en raison de la nuisance causée à autrui par ces déjections. En effet, se débarrasser de ces souillures dans les eaux stagnantes ou permanentes peut conduire les gens à de dangereuses maladies. Parmi les plus dangereuses, la bilharziose qui a déjà touché plus de 600 000 000 d'individus. Or, la première cause de cette maladie est l'accomplissement des besoins dans les eaux ou à proximité. C'est ainsi que faire ses besoins dans de tels lieux expose leurs auteurs aux insultes des gens et à leur souhait que la malédiction les touche, car ils sont pour eux une cause de désagrément, et les traditions prophétiques relatant ce précepte sont nombreuses.

- L'islam invite le musulman, après s'être réveillé de son sommeil, à laver ses mains à trois reprises avant de les introduire dans le récipient d'eau, car il ne sait pas où elles se sont posées durant la nuit :

D'après Abou Hourayrah ﷺ le Prophète ﷺ a dit :

« إِذَا اسْتَيْقَظَ أَحَدُكُمْ مِنْ نَوْمِهِ فَلَا يَغْمِسْ يَدَهُ فِي الْإِنَاءِ حَتَّى يَغْسِلَهَا ثَلَاثًا؛ فَإِنَّهُ لَا يَدْرِي أَيْنَ بَاتَتْ يَدُهُ »

« Lorsque l'un d'entre vous se réveille de son sommeil, qu'il ne plonge pas ses mains dans le récipient d'eau [des ablutions] avant de les avoir lavés à trois reprises. En effet, il ne sait où elles se sont posées durant la nuit ».

Le grand Ābādi ﷺ a dit dans son livre 'Awn Al-Ma'boūd : « (En effet, il ne sait où elles se sont posées durant la nuit) signifie qu'il ne sait à quel

endroit exact elles se sont posées durant la nuit, à savoir s'il s'agissait d'une partie pure de son corps ou bien impure, une plaie ou une blessure, ou bien la trace restante faisant suite au nettoyage à l'aide de pierres après avoir humidifié avec de l'eau, ou s'il s'agit de transpiration ».

J'ajouterais que, si je souhaitais faire un rappel exhaustif de l'étendue de la préservation que l'islam porte à la santé dans ses différentes éthiques, l'énoncé aurait été très long. Mais peut-être que ce que nous avons mentionné suffira, si Allah le veut.

2 - L'islam préserve la raison :

L'islam porte une attention particulière à la raison. C'est ainsi qu'Allah a ordonné de la préserver et a interdit tout ce qui lui porte préjudice ou détériore son fonctionnement. Dès lors, l'affaiblir de quelque façon que ce soit ou la dissiper par n'importe quelle cause constitue un crime et un méfait. Par cet acte, le serviteur suscite le courroux de son Seigneur et s'écarte de la droiture. Il est alors semblable aux bestiaux, car il est incapable de comprendre et de se faire comprendre. Voilà pourquoi Allah a interdit les produits stupéfiants et enivrants en raison de leurs effets néfastes sur l'homme, Allah a dit :

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِنَّمَا الْخَمْرُ وَالْمَيْسِرُ وَالْأَنْصَابُ وَالْأَزْلَامُ رِجْسٌ مِنْ عَمَلِ الشَّيْطَانِ فَاجْتَنِبُوهُ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿٩٠﴾ إِنَّمَا يُرِيدُ الشَّيْطَانُ أَنْ يُوقَعَ بَيْنَكُمْ الْعَدَاوَةَ وَالْبَغْضَاءَ فِي الْخَمْرِ وَالْمَيْسِرِ وَيَصُدَّكُمْ عَنْ ذِكْرِ اللَّهِ وَعَنِ الصَّلَاةِ فَهَلْ أَنْتُمْ مُنْتَهُونَ {المائدة: ٩٠-٩١}

{Ô vous qui croyez ! Le vin, les jeux de hasard, les autels sacrificiels, et les flèches divinatoires ne sont qu'une impureté, œuvre de Satan. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez. Satan n'a d'autre but que de susciter, à travers le vin et les jeux de hasard, l'inimitié et la haine entre vous, et vous détourner de la mention d'Allah et de la prière. Allez-vous donc cesser ?} [Al-Mā'idah : 90-91].

Lorsque l'alcool voile la raison, il réduit son consommateur à l'état de fou qui ne ressent plus les méfaits qu'il commet et qui entachent sa religion et sa dignité. Mais il y a plus dévastateur encore pour la raison que l'alcool : les drogues. Ces dernières entraînent la perte de raison et détériorent le cœur, argument pour lequel l'islam l'a rendu illicite au même titre que l'alcool pour l'ivresse qu'elles procurent.

3 – L’islam préserve les biens :

L’islam a interdit la consommation des biens illicites et leur utilisation sous n’importe quelle forme. Allah ﷻ a dit :

{وَلَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُم بَيْنَكُم بِالْبَاطِلِ} [البقرة: ١٨٨]

{Ne vous accaparez pas mutuellement vos biens sans aucun droit}
[Al-Baqarah : 188].

L’imam Ad-Dhahabi رحمه الله a dit dans son livre *Al-Kabā'ir* : « Cela signifie : ne consommez pas les biens des autres de non-droit. Ibn ‘Abbās a dit : C’est-à-dire par le faux serment, à l’aide duquel l’individu s’approprie les biens de son frère de non-droit ».

En outre, l’acte de s’accaparer des biens de non-droit peut prendre deux aspects :

Le premier sous forme d’injustice, tel que l’extorsion, la trahison ou le vol.

Le deuxième par la distraction ou le jeu, comme l’argent acquis par le jeu de hasard ou dans les lieux de divertissement ou autre. Or, dans l’authentique d’Al-Boukhāri le Messager d’Allah ﷺ a dit :

«إِنَّ رَجُلًا يَتَحَوَّضُونَ فِي مَالِ اللَّهِ بِغَيْرِ حَقٍّ فَلَهُمُ النَّارُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ»

« Il y a des hommes qui gèrent les biens d'Allah injustement. Pour cela, ils auront le feu au Jour de la Résurrection. »

Et dans l’authentique de Mouslim lorsque le Prophète ﷺ a dit :

«الرَّجُلُ يُطِيلُ السَّفَرَ أَشْعَثَ أَغْبَرَ، يَمُدُّ يَدَيْهِ إِلَى السَّمَاءِ: يَا رَبِّ، يَا رَبِّ، وَمَطْعَمُهُ حَرَامٌ، وَمَشْرَبُهُ حَرَامٌ، وَمَلْبَسُهُ حَرَامٌ، وَغُذِيَ بِالْحَرَامِ، فَأَنَّى يُسْتَجَابُ لِذَلِكَ؟!»

Il évoque « **un homme qui effectue un long voyage, tout ébouriffé et couvert de poussière, il lève les mains au ciel et dit : " Ô Seigneur ! Ô Seigneur ! " tandis que son alimentation est illicite, sa boisson est illicite et qu'il a été nourri de l’illicite. Comment celui-ci pourrait-il être exaucé ?** ».

Parmi les actes que l'islam interdit : le vol et le soudoiment.

En ce qui concerne le vol, Allah ﷻ a dit :

{وَالسَّارِقُ وَالسَّارِقَةُ فَاقْطَعُوا أَيْدِيَهُمَا جَزَاءً بِمَا كَسَبَا نَكَالًا مِنَ اللَّهِ وَاللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ}
[المائدة: ٣٨]

{Du voleur et de la voleuse, coupez la main, en rétribution de leur forfait. Telle est la peine dissuasive prescrite par Allah. Et Allah est Puissant et Sage.} [Al-Mā'idah : 38].

Et dans un hadith recueilli par Al-Boukari et Mouslim d'après 'Ā'ichah رضي الله عنها racontant « que les Qouraychites avaient été peiné par le sort d'une femme dénommée Al-Makhzoūmiyyah qui avait commis un vol. Ils dirent alors : « Qui pourrait intercéder auprès du Messenger d'Allah ﷺ ? ». On répondit : « Qui pourrait endosser cette responsabilité autre que Ousāmah le bien aimé du Messenger d'Allah ﷺ ». C'est ainsi que Ousāmah s'adressa au Messenger d'Allah ﷺ et celui-ci lui répondit :

« أَتَشْفَعُ فِي حَدٍّ مِنْ حُدُودِ اللَّهِ؟! »

« Est-ce que tu intercèderais au sujet d'un peine promulguée par Allah ? »

Puis il se dressa et sermonna en disant :

« أَيُّهَا النَّاسُ، إِنَّمَا أَهْلَكَ الَّذِينَ قَبْلَكُمْ أَتَمَّ كَانُوا إِذَا سَرَقَ فِيهِمُ الشَّرِيفُ تَرَكُوهُ، وَإِذَا سَرَقَ فِيهِمُ الضَّعِيفُ أَقَامُوا عَلَيْهِ الْحَدَّ، وَإِيمَ اللَّهُ لَوْ أَنَّ فَاطِمَةَ بِنْتَ مُحَمَّدٍ سَرَقَتْ لَقَطَعْتُ يَدَهَا »

« Ô hommes, ceux qui étaient avant vous ont péri, car lorsqu'un de leurs notables commettait le vol ils le laissaient, alors que s'il s'agissait d'un homme vil qui commettait le vol, ils appliquaient sur lui la sentence. Et par Allah, si Fāṭimah la fille de Mohammed perpétrait le vol, je lui aurais tranché la main ».

L'imam Al-Hāfidh Ad-Dhahabi رحمه الله dans son livre *Al-Kabā'ir* commenta : « Les savants ont dit : la repentance du voleur ne lui est d'aucune utilité tant qu'il n'a pas rendu ce qu'il volé. Si toutefois il est insolvable, il doit demander au propriétaire des biens volés de le gracier ».

Quant au soudolement, l'imam Abou Dāwoūd a recueilli ce hadith authentifié par Al-Albāni رحمه الله d'après 'Abd Allah Ibn 'Amr رحمه الله disant :

«لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ الرَّاشِيَ وَالْمُرْتَشِيَ»

« Le Messager d'Allah ﷺ a maudit celui qui soudoie et le soudoyé ».

L'imam Al-Hāfidh Ad-Dhahabi رحمه الله explique dans son livre *Al-Kabā'ir* que : « Les savants ont dit : celui qui soudoie est celui qui donne un dessous de table, et le soudoyé, celui qui le reçoit. Néanmoins, la malédiction concerne celui qui soudoie s'il avait l'intention de nuire à un musulman, ou obtenir par son biais ce qu'il ne méritait pas. En revanche, s'il le donne dans le but de s'en servir comme moyen de récupérer son propre droit, ou de repousser une injustice, alors il n'est pas concerné par la malédiction ».

4- L'islam préserve les lignées :

L'islam a en effet interdit la fornication et les moyens qui y conduisent tel que le regard illicite, la conversation illicite, l'écoute de ce qui est illicite. Cela, en raison des conséquences de la fornication telles que les maladies, la violation de l'honneur des gens, le mélange des lignées de telle sorte que l'enfant soit affilié à un autre que son père et qu'il hérite ainsi de personnes qui ne sont pas ses proches. Il en résulte alors un niveau d'injustice et de désagrément que Seul Allah connaît. Allah ﷻ a dit :

{وَلَا تَقْرَبُوا الزَّوْجَ إِنَّهُ كَانَ فَاحِشَةً وَسَاءَ سَبِيلًا} [الإسراء: ٣٢]

{N'approchez pas la fornication, car c'est une turpitude et une voie mauvaise.} [Al-Isrā° : 32].

L'éminent savant As-Sa'di رحمه الله a dit dans son *Tafsīr* : « L'interdiction de s'en approcher est plus forte que l'interdiction de la commettre, car elle englobe l'interdiction de tout ce qui lui précède et y incite. En effet « **qui fait paître son troupeau autour d'un enclos, peu s'en faut que le troupeau pâture dans l'enclos** », particulièrement la fornication qui est pour beaucoup d'âme la plus grande incitation qui soit ».

Le châtiment de la fornication :

-Premièrement : le châtiment des fornicateurs dans ce bas monde :

L'imam Ibn Mādjah, Al-Hākim ont recueilli un hadith authentifié par Al-Albāni رحمه الله d'après 'Abd Allah Ibn 'Omar رضي الله عنهما qui a dit : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« يَا مَعْشَرَ الْمُهَاجِرِينَ، خَمْسٌ إِذَا ابْتُلِيتُمْ بِهِنَّ، وَأَعُوذُ بِاللَّهِ أَنْ تُدْرِكُوهُنَّ: لَمْ تَظْهَرَ الْفَاحِشَةُ فِي قَوْمٍ قَطُّ حَتَّى يُعْلِنُوا بِهَا إِلَّا فَشَا فِيهِمُ الطَّاعُونُ وَالْأَوْجَاعُ الَّتِي لَمْ تَكُنْ مَضَتْ فِي أَسْلَافِهِمُ الَّذِينَ مَضَوْا »

« Ô assemblée des Mouhādjirīn, il y a cinq choses qui si elles vous atteignent, et je demande à Allah qu'Il vous préserve d'en être témoins : la fornication n'est jamais apparue au sein d'un peuple au point qu'ils l'exhibent ouvertement, sans que se répandent des épidémies et des maladies qui n'existaient pas chez les peuples précédents ».

Allah a dit :

{الزَّانِيَةُ وَالزَّانِي فَاجْلِدُوا كُلَّ وَاحِدٍ مِنْهُمَا مِئَةَ جَلْدَةٍ وَلَا تَأْخُذْكُمْ بِهِمَا رَأْفَةٌ فِي دِينِ اللَّهِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَلْيَشْهَدْ عَذَابَهُمَا طَائِفَةٌ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ} [النور: ٢]

{Infligez à la fornicatrice et au fornicateur, cent coups de fouet chacun. N'ayez aucune indulgence pour eux dans l'exécution de la loi d'Allah, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier ; et qu'un groupe de croyants assiste à leur punition.} [An-Nour : 2].

Et l'imam Al-Boukhāri rapporte d'après Abou Hourayrah et Zayd Ibn Khālid Al-Djouhani رضي الله عنهما qui ont dit : un homme parmi les bédouins vint au Messager d'Allah ﷺ et lui dit :

« Ô Messager d'Allah, je te demande de jurer par Allah que tu ne vas juger mon cas qu'avec le Livre d'Allah ».

Puis son opposant qui était par ailleurs plus intelligent que lui dit à son tour :

« Oui, juge entre nous avec le Livre d'Allah, et permets-moi de prendre la parole ».

« **Parle donc.** » lui dit le Messenger d'Allah ﷺ.

« Mon fils travaillait pour cet homme, et commit la fornication avec son épouse. On m'a alors informé que mon fils devait être lapidé. Je l'ai alors dédommagé à hauteur de cent brebis et d'une servante. J'ai ensuite questionné les gens de science qui m'ont informé que mon fils devait subir cent coups de fouet et être banni pendant un an, et que cette femme doit quant à elle subir la lapidation ».

Le Messenger d'Allah ﷺ répondit alors :

«وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ، لَأَقْضِيَنَّ بَيْنَكُمَا بِكِتَابِ اللَّهِ، الْوَلِيدَةُ وَالْعَنَمُ رَدٌّ، وَعَلَى ابْنِكَ جَلْدُ مِائَةٍ وَتَعْرِيبُ عَامٍ، اَعْدُ يَا أُتَيْسُ إِلَى امْرَأَةٍ هَذَا، فَإِنْ اعْتَرَفَتْ فَارْجُمُهَا»

« Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main, je vais juger entre vous avec le Livre d'Allah ; la servante et les brebis doivent être rendues, et ton fils doit subir cent coups de fouet et être banni un an. Quant à toi Ounaïs, va donc trouver l'épouse de cet homme, si elle plaide coupable, ordonne sa lapidation ».

[Le rapporteur] ajoute : Il alla donc la trouver et elle plaida coupable, le Messenger d'Allah ﷺ ordonna sa lapidation, et elle fut lapidée.

-Deuxièmement : le châtiment des fornicateurs dans la tombe :

Les fornicateurs seront déposés dans un four, dont la base sera large et la partie élevée sera étroite. Le feu les atteindra par le bas pendant qu'ils crieront et hurleront. Comme l'a recueilli Al-Boukhāri :

«... فَأَتَيْنَا عَلَى مِثْلِ التَّنُورِ»

« ... nous arrivâmes au niveau d'une sorte de four »

[le rapporteur du hadith ajoute] : il me semble qu'il dit :

«فَإِذَا فِيهِ لَغَطٌ وَأَصْوَاتٌ».

« Soudain nous entendîmes un vacarme et des cris ».

Puis il dit :

«فَاطْلَعْنَا فِيهِ، فَإِذَا فِيهِ رِجَالٌ وَنِسَاءٌ عُرَاةٌ، وَإِذَا هُمْ يَأْتِيهِمْ هَبٌّ مِنْ أَسْفَلٍ مِنْهُمْ، فَإِذَا أَتَاهُمْ ذَلِكَ اللَّهَبُ ضَوْضُوا».

« Nous avons alors regardé à l'intérieur, et nous avons vu des hommes et des femmes nus. C'est alors qu'une flamme les gagnait par-dessous, si bien que lorsqu'elle les atteignait, ils hurlaient ».

Autrement dit, ils criaient au secours.

-Troisièmement : le châtimement des fornicateurs dans l'au-delà :

Allah a dit :

{وَالَّذِينَ لَا يَدْعُونَ مَعَ اللَّهِ إِلَهًا آخَرَ وَلَا يَقْتُلُونَ النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ وَلَا يَزْنُونَ وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَلْقَ أَثَامًا ﴿٦٨﴾ يُضَاعَفْ لَهُ الْعَذَابُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَيَخْلُدُ فِيهِ مُهَانًا ﴿٦٩﴾ إِلَّا مَنْ تَابَ وَآمَنَ وَعَمِلَ عَمَلًا صَالِحًا فَأُولَٰئِكَ يُبَدِّلُ اللَّهُ سَيِّئَاتِهِمْ حَسَنَاتٍ وَكَانَ اللَّهُ غَفُورًا رَحِيمًا ﴿٧٠﴾ وَمَنْ تَابَ وَعَمِلَ صَالِحًا فَإِنَّهُ يَتُوبُ إِلَى اللَّهِ مَتَابًا} [الفرقان: ٦٨-٧١]

{Ceux qui n'invoquent pas d'autre divinité en dehors d'Allah, ne tuent point celui dont Allah a interdit [le meurtre], si ce n'est de plein droit, et ne s'adonnent pas à la fornication. Quiconque s'en rend coupable en encourra la punition.} {Au Jour de la Résurrection, son châtimement sera multiplié et il y demeurera éternellement, humilié.} {Sauf ceux qui se repentent, croient et accomplissent des œuvres pieuses. Ceux-là, Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes œuvres, car Allah est pardonneur et miséricordieux.} {Quiconque se repent et accomplit des œuvres pieuses, Allah accepte son repentir.} [Al-Furqān : 68-71].

Al-Hāfidh Ibn Kathīr a dit : « Au sujet de Sa Parole {Quiconque s'en rend coupable en encourra la punition.} il fut rapporté d'après 'Abd Allah Ibn 'Omar ؓ qui a dit : « {la punition} est une plaine en Enfer. » Et 'Ikrima commenta quant à lui en disant : « {la punition} indique des plaines en Enfer sur lesquelles seront châtiés les fornicateurs ». Ceci est également la parole de Sa'īd Ibn Djoubayr et Moudjahid. Enfin, Qatadah a dit : {en encourra la punition.} autrement dit le supplice, et autrefois nous évoquions le fait qu'il s'agit d'une plaine en Enfer ».

Dans les deux authentiques entre autres, d'après Abou Hourayrah ؓ qui a dit : « Le Prophète ﷺ a dit :

« لَا يَزْنِي الزَّانِي حِينَ يَزْنِي وَهُوَ مُؤْمِنٌ، وَلَا يَسْرِقُ حِينَ يَسْرِقُ وَهُوَ مُؤْمِنٌ، وَلَا يَشْرَبُ حِينَ يَشْرَبُهَا [أَي: الْحَمْرُ] وَهُوَ مُؤْمِنٌ، وَالتَّوْبَةُ مَعْرُوضَةٌ بَعْدُ »

« Nul fornicateur ne fornique en étant croyant au moment de sa fornication. Nul voleur ne vole en étant croyant au moment de son vol. Nul buveur [d'alcool] ne boit en étant croyant au moment de boire. Et le repentir lui est accessible par la suite ».

Également, dans les deux authentiques d'après 'Abd Allah Ibn Mas'oud qui a dit : J'ai demandé au Prophète ﷺ : « Quel est le pire des péchés auprès d'Allah ? » Il répondit :

« أَنْ يَجْعَلَ لِلَّهِ نِدًّا وَهُوَ خَلَقَكَ »

« C'est de donner à Allah un égal alors qu'Il t'a créé. »

« Ceci est très grave, repris-je. Et après cela ? »

« وَأَنْ تَقْتُلَ وَلَدَكَ تَخَافُ أَنْ يَطْعَمَ مَعَكَ »

« Tuer ton enfant par crainte de ne pas pouvoir subvenir à ses besoins »

« Et après cela ? Insistais-je. »

« أَنْ تُزَانِيَ حَلِيلَةَ جَارِكَ »

Il dit : **« Forniquer avec l'épouse de ton voisin »**

Et dans un hadith recueilli par Ahmad et Mouslim, d'après Abou Hourayrah رضي الله عنه qui a dit : Le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« ثَلَاثَةٌ لَا يُكَلِّمُهُمُ اللَّهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، وَلَا يَنْظُرُ إِلَيْهِمْ، وَلَا يُزَكِّيهِمْ، وَهُمْ عَذَابُ أَلِيمٍ: شَيْخُ زَانٍ، وَمَلِكٌ كَذَّابٌ، وَعَائِلٌ مُسْتَكْبِرٌ ». »

« Il y a trois personnes auxquels Allah ne parlera pas au jour du jugement ni vers lesquels Il regardera, ni qu'Il purifiera de leurs péchés, et ils auront un châtimement douloureux : un vieil homme fornicateur, un dirigeant menteur, et un chef de famille pauvre et présomptueux ».

Parmi les causes qui mènent à la fornication :

1 – La femme qui voyage sans tuteur :

Al-Boukari et Mouslim ont recueilli d'après Ibn 'Abbās ؓ que le Prophète ﷺ a dit :

« لَا تُسَافِرِ الْمَرْأَةُ إِلَّا مَعَ ذِي مَحْرَمٍ، وَلَا يَدْخُلُ عَلَيْهَا رَجُلٌ إِلَّا وَمَعَهَا مُحْرَمٌ »

« Que la femme ne voyage pas sans être accompagnée d'un parent qu'elle ne peut épouser. Et qu'aucun homme ne se trouve avec elle sans qu'elle soit en présence d'un parent qu'elle ne peut épouser. »

Un homme dit : « Ô Messenger d'Allah, je souhaite intégrer une armée, mais mon épouse veut accomplir le pèlerinage ».

Il répondit :

« اخْرُجْ مَعَهَا »

« Accompane-la ».

2- S'isoler avec une femme étrangère, ne serait-ce que pour lui enseigner le Coran :

Il fut recueilli par At-Tirmidhi, puis authentifié par Al-Albāni ؓ d'après Ibn 'Omar ؓ qui a dit : 'Omar donna un sermon à la ville d'Al-Djābiyah : « Ô hommes, je me tiens debout devant vous comme l'avait fait le Messenger d'Allah ﷺ devant nous lorsqu'il dit :

« ... أَلَا لَا يَخْلُونَ رَجُلٌ بِامْرَأَةٍ إِلَّا كَانَ ثَالِثَهُمَا الشَّيْطَانُ »

« ... aucun homme ne s'isole avec une femme sans que le Shaytan ne soit le troisième en leur présence ».

3- Serrer la main d'une femme étrangère :

Il est recueilli par Ar-Rouwāniy dans son *Mousnad* et authentifié par Al-Albāni ؓ dans son livre *As-Sahīhah* d'après Ma'qil Ibn Yasār ؓ, qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit :

« لَأَنْ يُطْعَنَ فِي رَأْسِ رَجُلٍ بِمِخْيَاطٍ مِنْ حَدِيدٍ خَيْرٌ مِنْ أَنْ يَمَسَّ امْرَأَةً لَا تَحِلُّ لَهُ »

« Que la tête d'un homme soit plantée à l'aide d'une aiguille en fer est meilleur que de toucher une femme qui lui est interdite ».

4- Le prix élevé des dotes qui pousse les jeunes hommes à abandonner le mariage et ainsi tomber dans la fornication :

Allah a dit :

{وَأَنْكِحُوا الْأَيَامَىٰ مِنْكُمْ وَالصَّالِحِينَ مِنْ عِبَادِكُمْ وَإِمَائِكُمْ إِنْ يَكُونُوا فُقَرَاءَ يُغْنِهِمُ اللَّهُ مِنْ فَضْلِهِ وَاللَّهُ وَاسِعٌ عَلِيمٌ} [النور: ٣٢]

{Mariez les célibataires d'entre vous et les pieux parmi vos esclaves, hommes et femmes. S'ils sont pauvres, Allah les enrichira de Sa grâce, car [la grâce d'] Allah est immense et Il est omniscient.} [An-Nūr : 32].

Dans un hadith rapporté par At-Tirmidhi et Ibn Mādjah, et considéré bon par Albāni ﷺ d'après Abou Hourayrah ﷺ le Messager d'Allah ﷺ a dit :

«ثَلَاثَةٌ حَقُّ عَلَى اللَّهِ عَوْنُهُمُ: الْمُجَاهِدُ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، وَالْمُكَاتِبُ الَّذِي يُرِيدُ الْأَدَاءَ، وَالنَّاكِحُ الَّذِي يُرِيدُ الْعِفَّافَ»

« Il y a trois personnes auxquelles Allah s'est imposé de venir en aide : le combattant dans le sentier d'Allah, l'esclave promis au rachat de sa liberté ayant l'intention de s'acquitter de sa rançon, et celui qui se marie voulant préserver sa chasteté ».

5- Que la femme tienne des propos complaisants :

Allah a dit :

{يَا نِسَاءَ النَّبِيِّ لَسْتُنَّ كَأَحَدٍ مِنَ النِّسَاءِ إِنْ اتَّقَيْتُنَّ فَلَا تَخْضَعْنَ بِالْقَوْلِ فَيَطْمَعَ الَّذِي فِي قَلْبِهِ مَرَضٌ وَقُلْنَ قَوْلًا مَعْرُوفًا} [الأحزاب: ٣٢]

{Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous craignez [Allah] ne vous montrez pas complaisantes dans vos propos, afin que celui dont le cœur est malade ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent.} [Al-Ahzāb : 32].

Al-Hāfidh Ibn Kathīr a dit : « **{ne vous montrez pas complaisantes dans vos propos}** l'imam As-Souddi et d'autres ont dit qu'il s'agit de la douceur dans la parole lorsqu'elles s'adressent aux hommes. C'est pour cela qu'Il dit ensuite **{afin que celui dont le cœur est malade}** et corrompu **{ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent.}** Ibn Zaïd a dit : un langage correct et beau décent et empli de bien ».

Cela signifie donc qu'elle s'adresse aux hommes étrangers sans utiliser une voix mélodieuse. Autrement dit, elle ne s'adresse pas à eux comme elle s'adresse à son époux.

6- Le fait que la femme ne reste pas dans sa demeure et qu'elle sorte maquillée :

Allah a dit :

{وَقَرْنَ فِي بُيُوتِكُنَّ وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ الْجَاهِلِيَّةِ الْأُولَى} [الأحزاب: ٣٣]

{Restez dans vos foyers, et n'exhibez pas vos atours à la manière des païennes d'autrefois.} [Al-Ahzāb : 33].

Également, dans les deux authentiques et autres, d'après Ousāmah Ibn Zaïd ؓ d'après le Prophète ﷺ qui a dit :

« مَا تَرَكْتُ بَعْدِي فِتْنَةً أَضَرَّ عَلَى الرِّجَالِ مِنَ النِّسَاءِ »

« Je n'ai pas laissé derrière moi de tentation plus fatale pour les hommes que les femmes ».

C'est ainsi que lorsque la femme veut signaler quelque chose à l'imam, elle doit le faire tel que cela a été mentionné dans les deux authentiques d'après Sahl Ibn Sa'd As-Sā'idīy ؓ le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« يَا أَيُّهَا النَّاسُ، مَا لَكُمْ حِينَ نَابَكُمْ شَيْءٌ فِي الصَّلَاةِ أَخَذْتُمْ فِي التَّصْفِيقِ، إِنَّمَا التَّصْفِيقُ لِلنِّسَاءِ »

« Ô hommes, qu'est-ce qui vous incite, lorsqu'un imprévu survient pendant la prière, à taper dans vos mains ! Il n'y a que les femmes qui doivent taper dans leurs mains ».

L'érudit Ibn Radjab رحمته الله a dit dans *Al-Fath* : « Pour taper dans ses mains, la femme tape avec le dos de sa main dans la paume de l'autre main ».

7- Le refus de certaines femmes de satisfaire les désirs de leurs maris :

Al-Boukari et Mouslim ont rapporté d'après Abou Hourayrah رضي الله عنه qui raconte que le Prophète صلى الله عليه وسلم dit :

« إِذَا دَعَا الرَّجُلُ امْرَأَتَهُ إِلَى فِرَاشِهِ فَأَبَتْ أَنْ تَجِيءَ لَعْنَتُهَا الْمَلَائِكَةُ حَتَّى تُصْبِحَ »

« Lorsqu'un homme invite sa femme à rejoindre sa couche, qu'elle se refuse à lui et qu'il passe ainsi la nuit en étant en colère contre elle, les Anges la maudissent jusqu'au matin ».

Dès lors, il n'est pas permis à la femme d'observer un jeûne surérogatoire sans l'autorisation de son mari.

8 - Poser son regard sur une femme étrangère qu'il est permis d'épouser :

Allah a dit :

{قُلْ لِلْمُؤْمِنِينَ يَغُضُّوا مِنْ أَبْصَارِهِمْ وَيَحْفَظُوا فُرُوجَهُمْ ذَلِكَ أَزْكَى لَهُمْ إِنَّ اللَّهَ خَبِيرٌ بِمَا يَصْنَعُونَ
﴿٣٠﴾ وَقُلْ لِلْمُؤْمِنَاتِ يَغْضُضْنَ مِنْ أَبْصَارِهِنَّ وَيَحْفَظْنَ فُرُوجَهُنَّ وَلَا يُبْدِينَ زِينَتَهُنَّ إِلَّا مَا ظَهَرَ مِنْهَا} [النور: ٣١-٣٢]

{Dis aux croyants de baisser les yeux [devant ce qui leur est interdit] et de cacher leurs parties intimes. Pour eux, cela est plus pur. Allah connaît parfaitement leurs agissements. Dis également aux croyantes de baisser les yeux [devant ce qui leur est interdit], de se préserver [de tout rapport charnel illicite], et de ne laisser paraître de leurs atours que ce qui en paraît.} [An-Noûr : 30-31].

Al-Boukhāri rapporte d'après Djarir Ibn 'Abd Allah رضي الله عنه qui a dit : « J'ai questionné le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم au sujet du regard non intentionnel. Il m'a alors donné l'ordre suivant :

« اصْرِفْ بَصَرَكَ »

« Détourne ton regard. »

Le poète Al Moutanabbi disait :

*Tous les malheurs ont pour origine le regard
La plupart des feux proviennent d'étincelles mésestimées*

*Combien de regards ont été pour des cœurs
Aussi dévastateurs qu'une flèche tendue sur son arc*

*Et tant que le serviteur cherchera les femmes par son regard
Il ne cessera d'encourir un danger redoutable*

*Réjouit son œil ce qui nuit à son âme
N'est pas bienvenue la jouissance qui devient préjudiciable*

5- L'islam préserve l'honneur des hommes :

En effet, l'islam a interdit d'accuser les vertueux de fornication, et a sévèrement menacé [l'auteur cet acte] d'une sévère punition. Allah a dit :

{إِنَّ الَّذِينَ يَزْمُونَ الْمُحْصَنَاتِ الْغَافِلَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ لُعُنُوا فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ﴿٢٣﴾}

يَوْمَ تَشْهَدُ عَلَيْهِمْ أَلْسِنَتُهُمْ وَأَيْدِيهِمْ وَأَرْجُلُهُمْ بِمَا كَانُوا يَعْمَلُونَ { [النور: ٢٣-٢٤]

{Ceux qui accusent d'adultère les femmes vertueuses, innocentes et croyantes sont maudits ici-bas et dans l'au-delà où ils subiront un terrible châtimement, Le jour où leur langue, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils commettaient. }

[An-noûr : 23-24].

Toi qui cherche la vérité - qu'Allah t'accorde la clairvoyance - sache que plus l'homme est sain d'esprit, clairvoyant, droit dans sa pensée, plus son attachement à l'islam accroit, en vertu des bienfaits qui le composent et de ses nobles mérites.

L'islam est ainsi venu avec le dogme de l'unicité par lequel l'esprit sain trouve le repos, et que l'homme doté d'une nature intègre acquiesce. De fait, celui-ci invite à la conviction que le monde possède un Dieu

unique qui n'a aucun associé, Omnipotent, doté de la volonté absolue, cernant toute chose par Son Savoir. Ce Dieu auquel il est obligatoire de se soumettre, d'obéir, d'œuvrer en conformité avec ce qu'Il agréé, en appliquant ce qu'Il ordonne, et en s'écartant de ce qu'Il interdit.

Le Seigneur a par ailleurs érigé des preuves et des signes au sein des êtres et aux confins des horizons, puis a invité les hommes par leurs raisons à les observer et en faire des déductions. Ce, afin qu'ils parviennent, au regard des preuves rationnelles et religieuses, à Sa connaissance, à Sa vénération, et à l'acquiescement de Ses droits.

Tantôt Il attire ton attention sur l'impossibilité que tu puisses t'être donné toi même l'existence, ou que tu puisses exister sans Créateur.

Allah a dit :

{أَمْ خُلِقُوا مِنْ غَيْرِ شَيْءٍ أَمْ هُمُ الْخَالِقُونَ} [الطور: ٣٥]

{Ont-ils été créés de rien ou sont-ils leurs propres créateurs ?}

[At-Tūr : 35].

L'éventualité que l'homme puisse s'être créé lui-même, personne ne l'a jamais prétendu. Quant à l'existence de l'homme sans aucun Créateur, il s'agit d'une idée que la nature saine et originelle rejette. En définitive, cela n'a nul besoin de preuve, puisqu'Allah a créé l'ensemble de la création, Lui, l'Unique, le Seul, qui se passe de toute chose et dont tous les êtres ont besoin, **{Celui qui n'a pas engendré et n'a pas été engendré, et qui n'a pas de semblable.}** [Al-Ikhlās : 35].

Tantôt, Il attire le regard vers les cieux et la terre, les ont-ils créés eux même ? Qui plus est, [les cieux et la terre] ne se sont pas créés seuls au même titre que les hommes ne se sont pas créés de leur propre gré. C'est ainsi qu'Allah ﷻ dit :

{تَبَارَكَ الَّذِي جَعَلَ فِي السَّمَاءِ بُرُوجًا وَجَعَلَ فِيهَا سِرَاجًا وَقَمَرًا مُنِيرًا} [الفرقان: ٦١]

{Infinie est la bénédiction de Celui qui a placé dans le ciel des constellations, ainsi qu'un astre flamboyant et une lune luisante !}

[Al-Furqān : 61].

Allah dit également :

{هُوَ الَّذِي جَعَلَ الشَّمْسُ ضِيَاءً وَالْقَمَرَ نُورًا وَقَدَرَهُ مَنَازِلَ لِتَعْلَمُوا عَدَدَ السِّنِينَ وَالْحِسَابَ مَا خَلَقَ

اللَّهُ ذَلِكَ إِلَّا بِالْحَقِّ يُفَصِّلُ الْآيَاتِ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ} [يونس: ٥]

{C'est Lui qui a fait du soleil une lumière et de la lune une clarté, et Il en a déterminé les phases afin que vous sachiez dénombrer les années et mesurer [le temps].} [Yoûnous : 5].

Il dit aussi ﷻ :

{فَالِقُ الْإِصْبَاحِ وَجَعَلَ اللَّيْلَ سَكَنًا وَالشَّمْسَ وَالْقَمَرَ حُسْبَانًا ذَلِكَ تَقْدِيرُ الْعَزِيزِ الْعَلِيمِ}
[الأنعام: ٩٦]

{C'est Lui qui fend le ciel à l'aube, qui fait de la nuit un temps de repos, et du soleil et de la lune un moyen de mesurer le temps. Tel est l'ordre établi par le Tout-Puissant, l'Omniscient.} [Al-An'ām : 96].

Il dit également ﷻ :

{أَفَلَمْ يَنْظُرُوا إِلَى السَّمَاءِ فَوْقَهُمْ كَيْفَ بَنَيْنَاهَا وَزَيَّنَّاهَا وَمَا لَهَا مِنْ فُرُوجٍ} [ق: ٦]

{Ne voient-ils pas le ciel au-dessus d'eux ! comment Nous l'avons bâti et orné, sans qu'il ne présente la moindre fissure ?} [Qāf : 6].

Allah nous dit encore :

{أَوَلَمْ يَنْظُرُوا فِي مَلَكُوتِ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَمَا خَلَقَ اللَّهُ مِنْ شَيْءٍ وَأَنْ عَسَى أَنْ يَكُونَ قَدِ اقْتَرَبَ أَجْلُهُمْ فَبِأَيِّ حَدِيثٍ بَعْدَهُ يُؤْمِنُونَ} [الأعراف: ١٨٥]

{Ne méditent-ils pas sur le royaume des cieux et de la terre, sur toute chose qu'Allah a créé, et sur le terme de leur existence qui est peut-être déjà proche ? En quelle parole croiront-ils après cela, [s'ils ne croient pas au Coran] ?} [Al-A'rāf : 185].

Il ﷻ dit aussi :

{الَّذِي خَلَقَ سَبْعَ سَمَاوَاتٍ طِبَاقًا مَا تَرَى فِي خَلْقِ الرَّحْمَنِ مِنْ تَفَافُتٍ فَارْجِعِ الْبَصَرَ هَلْ تَرَى مِنْ فُطُورٍ} [الملك: ٣]

{Celui qui a créé sept cieux superposés. Tu ne verras aucune discordance dans la création du Miséricordieux. Regarde à nouveau [le ciel], y vois-tu la moindre fissure ?} [Al-Mulk : 3].

Tantôt Il attire l'attention sur la terre, et les arbres diversifiés qui s'y trouvent. Allah ﷻ dit ainsi :

{وَفِي الْأَرْضِ قِطْعٌ مُتَجَاوِرَاتٌ وَجَنَّاتٌ مِنْ أَعْنَابٍ وَزَرْعٌ وَنَخِيلٌ صِنْوَانٌ وَغَيْرُ صِنْوَانٍ يُسْقَى بِمَاءٍ وَاحِدٍ وَنُفِضَ لُبُّهَا عَلَى بَعْضٍ فِي الْأَكْلِ إِنَّ فِي ذَلِكَ لَآيَاتٍ لِقَوْمٍ يَعْقِلُونَ} [الرعد: ٤]

{Il est sur terre des parcelles voisines, des jardins plantés de vignes, de céréales et de palmiers, groupés ou espacés ; et bien qu'ils soient arrosés de la même eau, Nous rendons le goût de certains meilleurs que celui d'autres. Il y a bien là des preuves pour ceux qui raisonnent.}
[Ar-Ra'd : 4].

Tu observes ces vignes aux côtés de ces plantes de coloquintes, sur une même parcelle, irriguées par les mêmes eaux, alors qu'Il a donné à chacune d'entre elles ses propres racines par lesquelles elles puisent dans le sol les minéraux nécessaires à leur vie et leur croissance, et chacune d'entre elles voient éclore ses propres fruits totalement différents de ceux de l'autre, dans leur couleur, leur goût et leur odeur. Il en est de même pour l'ensemble des arbres qui poussent sur le même sol irrigué par les mêmes eaux. N'est-ce pas la preuve de l'existence d'un Créateur Sage et Omnipotent ?

Tantôt Il attire ton attention sur l'eau qu'Il fait descendre du ciel et qui est la source principale de vie. S'Il l'avait voulu, Il en aurait fait une eau salée. Allah dit à cet effet :

{أَفَرَأَيْتُمُ الْمَاءَ الَّذِي تَشْرَبُونَ ﴿٦٨﴾ أَأَنْتُمْ أَنْزَلْتُمُوهُ مِنَ الْمُزْنِ أَمْ نَحْنُ الْمُنْزِلُونَ ﴿٦٩﴾ لَوْ نَشَاءُ جَعَلْنَاهُ أُجَاجًا فَلَوْلَا تَشْكُرُونَ} [الواقعة: ٦٨-٧٠]

{Voyez l'eau que vous buvez.} {Est-ce vous qui l'avez fait descendre des nuages ou est-ce Nous qui faisons descendre ?} {Si nous voulions, Nous la rendrions saumâtre. Pourquoi ne vous montrez-vous pas reconnaissants ?} [Al-Wāqī'ah : 68-70].

Tantôt Il évoque Son unicité et Sa singularité à détenir la Royauté et la Gérance en disant :

{مَا اتَّخَذَ اللَّهُ مِنْ وَلَدٍ وَمَا كَانَ مَعَهُ مِنْ إِلَهٍ إِذَا لَدَّهَبَ كُلُّ إِلَهٍ بِمَا خَلَقَ وَلَعَلَّ بَعْضُهُمْ عَلَى بَعْضٍ سُبْحَانَ اللَّهِ عَمَّا يُصِفُونَ} [المؤمنون: ٩١]

{Allah ne s'est point donné d'enfant et il n'est d'autre divinité véritable avec Lui. Si c'était le cas, chaque divinité s'en irait avec sa

**propre création en cherchant à dominer l'autre. Gloire et pureté à Allah
qui est bien au-dessus de tout ce qu'ils décrivent.}**

[Al-Mou°minoūn : 91].

Il dit aussi dans un autre verset, au moyen de mots éloquents et d'un sens immensément évocateur :

{لَوْ كَانَ فِيهِمَا آلِهَةٌ إِلَّا اللَّهُ لَفَسَدَتَا فَسُبْحَانَ اللَّهِ رَبِّ الْعَرْشِ عَمَّا يَصِفُونَ} [الأنبياء: ٢٢]

{S'il y avait d'autres vrais dieux en dehors d'Allah, dans le ciel et sur la terre, ces derniers (les cieux) seraient plongés dans le chaos !}

[Al-Anbiyā : 22]

Et les preuves à ce sujet sont nombreuses.

Assurément, l'ensemble des messagers ﷺ ont été envoyé avec le culte du monothéisme pur voué exclusivement à Allah. Ils concordèrent sur ce point et en cela réside un argument de taille, une preuve évidente qu'Allah est Celui qui est Digne d'être adoré Seul sans aucun associé, et que personne ne peut le contester. Raison pour laquelle Il demande aux polythéistes de présenter les arguments en leur possession qui justifieraient l'adoration d'autre que Lui, qu'il s'agisse d'arguments rationnels ou religieux. Mais ils ne purent l'affirmer. Allah dit :

{وَأَسْأَلُ مَنْ أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رُسُلِنَا أَجَعَلْنَا مِنْ دُونِ الرَّحْمَنِ آلِهَةً يُعْبَدُونَ} [الأنبياء: ٢٢]

{Demande aux messagers que Nous avons envoyés avant toi si nous avons institué, en dehors du Miséricordieux, des divinités à adorer ?}

[Az-Zoukhrouf : 45].

Allah ﷻ a dit :

{يُسَبِّحُونَ اللَّيْلَ وَالنَّهَارَ لَا يَفْتُرُونَ} ٢٠ أَمْ اتَّخَذُوا آلِهَةً مِنَ الْأَرْضِ هُمْ يُنْشِرُونَ ٢١ لَوْ كَانَ فِيهِمَا آلِهَةٌ إِلَّا اللَّهُ لَفَسَدَتَا فَسُبْحَانَ اللَّهِ رَبِّ الْعَرْشِ عَمَّا يَصِفُونَ ٢٢ لَا يُسْأَلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْأَلُونَ ٢٣ أَمْ اتَّخَذُوا مِنْ دُونِهِ آلِهَةً قُلْ هَاتُوا بُرْهَانَكُمْ هَذَا ذِكْرٌ مِنْ مَعِيَ وَذِكْرٌ مِنْ قَبْلِي بَلْ أَكْثَرُهُمْ لَا يَعْلَمُونَ الْحَقَّ فَهُمْ مُعْرِضُونَ ٢٤ وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ} [الأنبياء: ٢١-٢٥]

**{Ont-ils tiré de la terre des divinités capables de ressusciter les morts ?}
{S'il y avait d'autres vrais dieux en dehors d'Allah, dans le ciel et sur la**

terre, ces derniers seraient plongés dans le chaos ! Gloire et pureté à Allah, le Seigneur du Trône, Il est au-dessus de ce qu'ils Lui attribue !} {Il n'a pas à répondre de ce qu'Il fait, alors que [les hommes], eux, devront rendre des comptes.} {Ont-ils adopté des divinités en dehors de Lui ? Dis-leur : « Apportez donc la preuve [de la véracité de ce que vous professez]. » Voici [le Coran] qui est le Livre des gens qui m'accompagnent, et voici les Livres des gens qui m'ont précédés. Mais la plupart d'entre eux ne reconnaissent pas la vérité et s'en écartent donc.} {Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager sans lui révéler : « Il n'y a de divinité [digne d'adoration] que Moi. Adorez-Moi donc. »} [Al-Anbiyā : 21-25].

Tout cela met en évidence le caractère erroné du polythéisme majeur pratiqué par ses adeptes. Il n'y a en effet aucun fondement quant à leur association d'autre qu'Allah avec Lui dans l'adoration, ni selon les textes religieux, ni selon la raison. Au contraire, les preuves religieuses et logiques corroborent l'opposé de leur prétention mensongère. Ainsi, Celui qui a créé est Celui que l'on adore, Celui que l'on remercie pour Ses bienfaits. Il est aussi celui qui a établi l'ordre et l'interdiction, auxquels on doit se soustraire. Tel est le point sur lequel se sont accordés les messagers.

En effet, malgré l'espacement de leurs positions géographiques et l'éloignement de leurs époques, par leur sincérité, par l'apparition de leurs miracles et de leurs signes prouvant leur authenticité, ils s'accordèrent sur l'obligation de vouer l'adoration à Allah Seul et l'illicéité du polythéisme. Les miracles des messagers prouvent indéniablement l'authenticité de leur révélation, de leurs messages, et de l'unicité d'Allah dans l'adoration.

Allah met en lumière le caractère miraculeux du Coran et son indication en disant :

{أَمْ يَقُولُونَ افْتَرَاهُ قُلْ فَأْتُوا بِعَشْرِ سُوَرٍ مِثْلِهِ مُفْتَرَيَاتٍ وَادْعُوا مَنِ اسْتَعْظَمْتُمْ مِنْ دُونِ اللَّهِ إِنْ كُنْتُمْ صَادِقِينَ ﴿١٣﴾ فَإِنْ لَمْ يَسْتَجِيبُوا لَكُمْ فَاعْلَمُوا أَنَّكُمْ أَنْزَلَ بِعِلْمِ اللَّهِ وَأَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ فَهَلْ أَنْتُمْ مُسْلِمُونَ} [هود: ١٣-١٤]

{Ils disent plutôt : « Il l'a inventé [le Coran] ! » Réponds-leur : « Produisez donc dix sourates inventées, semblables à ceci, et demandez l'aide de qui vous pourrez, en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques ! »} {S'ils ne vous répondent pas, sachez alors que c'est avec la science d'Allah que le Coran est descendu, et qu'il n'y a pas de

divinité [digne d'adoration] que Lui. Finirez-vous donc par vous soumettre [à Lui] ?} [Hoūd : 13-14].

Allah ﷻ montre ici que le miracle confirme la révélation et l'unicité (d'Allah). Et l'unanimité des messagers sur ce dogme est une preuve de plus démontrant l'obligation de vouer l'adoration à Allah Seul et du délaissement de l'adoration de tout autre que lui.

Toi qui cherches la vérité : l'islam est la seule religion à la surface de la terre qui invite à adorer le Créateur, là où les autres courants appellent à vouer un culte à la créature. En voici la démonstration.

Les juifs associent 'Ouzayr ؤزير à Allah dans l'adoration.

Les chrétiens adorent Jésus عيسى.

Plus de neuf cents millions d'hindous adorent des vaches et des idoles.

Plus de soixante-trois millions de bouddhistes adorent une statue.

Plus de sept millions d'adeptes du bahaïsme adorent Bahā Allah.

Les Druzes qui adorent Al-Hākīm bi-Amr Allah.

Et des chiites par milliers en Iran et ailleurs qui adorent 'Ali ainsi que les imams, qu'ils prennent pour seigneur en dehors d'Allah.

Toi qui cherches la vérité : si tu es convaincu qu'Allah ﷻ est ton Créateur, ton Pourvoyeur, comment peux-tu adoré autre que Lui ? On trouve dans le Coran à de très nombreuses reprises la démonstration que Le Créateur Seul Pourvoyeur des bienfaits apparents et cachés est Celui qui est Digne d'être d'adoré en dehors de tout. Allah dit ainsi :

{يَا أَيُّهَا النَّاسُ اعْبُدُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ وَالَّذِينَ مِنْ قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٢١﴾ الَّذِي جَعَلَ لَكُمُ الْأَرْضَ فِرَاشًا وَالسَّمَاءَ بِنَاءً وَأَنْزَلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَأَخْرَجَ بِهِ مِنَ الثَّمَرَاتِ رِزْقًا لَكُمْ فَلَا تَجْعَلُوا لِلَّهِ أَنْدَادًا وَأَنْتُمْ تَعْلَمُونَ} [البقرة: ٢١-٢٢]

{Ô hommes ! Adorez votre Seigneur qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés, afin de parvenir à la piété.}

{C'est Lui qui, pour vous, a fait de la terre un lit, et du ciel un toit. Il fait descendre du ciel la pluie par laquelle Il fait surgir toutes sortes de fruits pour votre subsistance. N'attribuez donc pas d'égaux à Allah, alors que vous savez [qu'il n'en existe point].} [Al-Baqarah : 21-22].

Allah explique également qu'Il est le Seul méritant l'adoration, car Il est le Créateur Pourvoyeur. Il dit ﷻ :

{قُلْ أَغَيْرَ اللَّهِ اتَّخِذُوا وَلِيًّا فَاطِرِ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَهُوَ يُطْعَمُ وَلَا يُطْعَمُ قُلْ إِنِّي أُمِرْتُ أَنْ أَكُونَ
أَوَّلَ مَنْ أَسْلَمَ وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ الْمُشْرِكِينَ ﴿١٤﴾ قُلْ إِنِّي أَخَافُ إِنْ عَصَيْتُ رَبِّي عَذَابَ يَوْمٍ عَظِيمٍ ﴿١٥﴾
مَنْ يُصْرِفْ عَنْهُ يَوْمَئِذٍ فَقَدْ رَحِمَهُ وَذَلِكَ الْقُورُ الْمُبِينُ ﴿١٦﴾ وَإِنْ يَمَسُّكَ اللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُ
إِلَّا هُوَ وَإِنْ يَمَسُّكَ بِخَيْرٍ فَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٧﴾ وَهُوَ الْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِ وَهُوَ الْحَكِيمُ الْخَبِيرُ
[الأنعام: ١٤-١٨]}

{Dis : « Prendrais-je pour Seigneur autre qu'Allah, le Créateur des cieux et de la terre, alors que c'est Lui qui nourrit et que personne ne Le nourrit ? » Dis : « On m'a ordonné d'être le premier [de cette communauté] à me soumettre. » ; et ne sois pas du nombre des polythéistes.} {Dis : « Je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un jour terrible. »} {Celui qui en sera épargné ce jour-là, [Allah] lui aura fait miséricorde, et tel est le salut manifeste.} {Si Allah t'afflige d'un mal, nul autre que Lui ne saurait t'en délivrer. Et s'Il t'accorde un bien, [nul ne saurait t'en priver], car Il est omnipotent.} {Il est le Dominateur suprême sur Ses serviteurs, et Il est le Sage, Celui qui connaît les choses cachées.} [Al-An'ām : 14-18].

Il dit aussi ﷻ :

{بَدِيعُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ أَنَّى يَكُونُ لَهُ وَلَدٌ وَلَمْ تَكُنْ لَهُ صَاحِبَةً وَخَلَقَ كُلَّ شَيْءٍ وَهُوَ بِكُلِّ
شَيْءٍ عَلِيمٌ ﴿١١﴾ ذَلِكَُمُ اللَّهُ رَبُّكُمْ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ فَاعْبُدُوهُ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ
وَكَيلٌ { [الأنعام: ١٠١-١٠٢]}

{Créateur [sans modèle préalable] des cieux et de la terre. Comment aurait-Il un enfant alors qu'Il n'a pas de compagne ? C'est Lui qui a créé toute chose et Il est omniscient.} {Tel est Allah, votre Seigneur ! Il n'y a de divinité digne d'adoration que Lui, Créateur de toute chose, adorez-le donc, Lui qui a la charge de tout} [Al-An'ām : 101-102].

Allah dit encore :

{قُلِ الْحَمْدُ لِلَّهِ وَسَلَامٌ عَلَى عِبَادِهِ الَّذِينَ اصْطَفَى اللَّهُ خَيْرٌ مِمَّا يَشْرِكُونَ ﴿٥٩﴾ أَمِنْ خَلْقِ السَّمَاوَاتِ
وَالْأَرْضِ وَأَنْزَلَ لَكُمْ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَأَنْبَتْنَا بِهِ حَدَائِقَ دَارٍ بِهَجَةٍ مَا كَانَ لَكُمْ أَنْ تُنْبِتُوا

شَجَرَهَا أَيْلَهُ مَعَ اللَّهِ بَلْ هُمْ قَوْمٌ يَعْدِلُونَ ﴿٦٠﴾ أَمَّنْ جَعَلَ الْأَرْضَ قَرَارًا وَجَعَلَ خِلَالَهَا أَنْهَارًا وَجَعَلَ
لَهَا رَوَاسِي وَجَعَلَ بَيْنَ الْبَحْرَيْنِ حَاجِزًا أَيْلَهُ مَعَ اللَّهِ بَلْ أَكْثَرُهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٦١﴾ أَمَّنْ يُجِيبُ
الْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكْشِفُ السُّوءَ وَيَجْعَلُكُمْ خُلَفَاءَ الْأَرْضِ أَيْلَهُ مَعَ اللَّهِ قَلِيلًا مَا تَذَكَّرُونَ ﴿٦٢﴾
أَمَّنْ يَهْدِيكُمْ فِي ظُلُمَاتِ الْبَرِّ وَالْبَحْرِ وَمَنْ يُرْسِلُ الرِّيَّاحَ بُشْرًا بَيْنَ يَدَيْ رَحْمَتِهِ أَيْلَهُ مَعَ اللَّهِ تَعَالَى
اللَّهُ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٦٣﴾ أَمَّنْ يَبْدَأُ الْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُ وَمَنْ يَرْزُقُكُمْ مِنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ أَيْلَهُ مَعَ اللَّهِ
قُلْ هَاتُوا بُرْهَانَكُمْ إِنْ كُنْتُمْ صَادِقِينَ {النمل: ٥٩-٦٤}

{Dis : « Louange à Allah et que le salut soit sur ceux de Ses serviteurs qu'Il a élus ! Allah n'est-Il pas meilleur que ce qu'ils Lui associe ? »} [[Vos idoles sont-elles meilleures ou] Celui qui a créé les cieux et la terre et a fait descendre, pour vous, du ciel, une eau par laquelle Nous faisons pousser des jardins splendides dont vous n'auriez jamais pu faire pousser les arbres ? Est-il un autre dieu en dehors d'Allah [réalisant cela et méritant l'adoration] ? Non, mais ils Lui donnent des égaux.] {Qui a fait de la terre un lieu d'établissement qu'Il a sillonnée de rivières, et y a placé [des montagnes] fermement ancrées ainsi qu'une barrière entre les deux mers ? » Est-il un autre dieu en dehors d'Allah [réalisant cela et méritant l'adoration] ? Non, mais ils Lui donnent des égaux.] {Qui exauce l'afflige qui L'invoque, dissipe le mal et vous fait vous succéder sur terre ? Est-il un autre dieu en dehors d'Allah [réalisant cela et méritant l'adoration] ? Que vous réfléchissiez peu !} {Qui vous guide dans les ténèbres de la terre et de la mer et qui envoie les vents annonciateurs de Sa miséricorde ? Est-il un autre dieu en dehors d'Allah [réalisant cela et méritant l'adoration] ? Allah est bien au-dessus de ce qu'ils Lui associent.} Dis : « Louange à Allah et que le salut soit sur ceux de Ses serviteurs qu'Il a élus ! Allah n'est-Il pas meilleur que ce qu'ils Lui associe ? »} [[Vos idoles sont-elles meilleures ou] Celui qui a créé les cieux et la terre et a fait descendre, pour vous, du ciel, une eau par laquelle Nous faisons pousser des jardins splendides dont vous n'auriez jamais pu faire pousser les arbres ? Est-il un autre dieu en dehors d'Allah [réalisant cela et méritant l'adoration] ? Non, mais ils Lui donnent des égaux.] {Qui a fait de la terre un lieu d'établissement qu'Il a sillonnée de rivières, et y a placé [des montagnes] fermement ancrées ainsi qu'une barrière entre les deux mers ? » Est-il un autre dieu en dehors d'Allah [réalisant cela et méritant l'adoration] ? Non, mais ils Lui donnent des égaux.] {Qui exauce l'afflige qui L'invoque, dissipe le mal et vous fait vous succéder sur terre ? Est-il un autre dieu en dehors d'Allah [réalisant cela et méritant l'adoration] ? Que vous

réfléchissiez peu !} {Qui vous guide dans les ténèbres de la terre et de la mer et qui envoie les vents annonciateurs de Sa miséricorde ? Est-il un autre dieu en dehors d'Allah [réalisant cela et méritant l'adoration] ? Allah est bien au-dessus de ce qu'ils Lui associent.} {Qui crée les êtres puis les ressuscite et qui vous accorde votre subsistance du ciel et la terre ? Est-il un autre dieu en dehors d'Allah [réalisant cela et méritant l'adoration] ? Dis : « Apportez-en la preuve, si vous êtes véridiques. »} {Qui crée les êtres puis les ressuscite et qui vous accorde votre subsistance du ciel et la terre ? Est-il un autre dieu en dehors d'Allah [réalisant cela et méritant l'adoration] ? Dis : « Apportez-en la preuve, si vous êtes véridiques. »} [An-Naml : 59-64].

[Allah] rappel aux polythéistes lorsqu'ils invoquaient Allah lui vouant un culte exclusif dans les moments d'affliction. Pourquoi alors ne l'invoquaient-ils pas dans les moments d'aisance ?

En effet, lorsque les polythéistes embarquaient à bord de leurs navires, que les vents violents s'intensifiaient, que les vagues déferlaient, si bien qu'ils s'attendaient à ce que leurs embarcations chavirent convaincus que Seul Allah les sauverait, dès lors, ils abandonnaient leurs fausses divinités, et se réfugiaient auprès d'Allah Seul.

Allah dit à ce sujet :

{هُوَ الَّذِي يُسَيِّرُكُمْ فِي الْبَرِّ وَالْبَحْرِ حَتَّىٰ إِذَا كُنْتُمْ فِي الْفُلِكِ وَجَرَيْنَ بِهِمْ بِرِيحٍ طَيِّبَةٍ وَفَرِحُوا بِهَا جَاءَتْهَا رِيحٌ عَاصِفٌ وَجَاءَهُمُ الْمَوْجُ مِنْ كُلِّ مَكَانٍ وَظَنُّوا أَنَّهُمْ أُحِيطَ بِهِمْ دَعَوُا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ لَئِنْ أَنْجَيْتَنَا مِنْ هَذِهِ لَنَكُونَنَّ مِنَ الشَّاكِرِينَ ﴿٢٣﴾ فَلَمَّا أَنْجَاهُمْ إِذَا هُمْ يَبْغُونَ فِي الْأَرْضِ بِغَيْرِ الْحَقِّ يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّمَا بَغْيُكُمْ عَلَىٰ أَنْفُسِكُمْ مَتَاعَ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا ثُمَّ إِلَيْنَا مَرْجِعُكُمْ فَأُنَبِّئُكُمْ بِمَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ} [يونس: ٢٢-٢٣]

{C'est Lui qui vous fait cheminer sur terre et sur mer. Lorsque vous êtes sur des embarcations que Nous faisons voguer au gré d'un vent favorable, [les passagers] s'en réjouissent. Jusqu'au moment où un vent violent les assaille, que les vagues les frappent de toutes parts, et qu'ils sont certains d'être cernés [par la mort], ils invoquent alors Allah en Lui vouant un culte exclusif [et disent] : « Si Tu nous en délivres, nous serons du nombre des reconnaissants ! »} {Mais dès qu'Il les sauve, ils s'empressent de semer la corruption sur terre, sans aucun droit. Ô hommes ! Votre transgression ne retombera que sur vous-mêmes. La vie

présente n'est qu'une jouissance éphémère, puis c'est vers Nous seul que vous serez ramenés, et Nous vous informerons alors de vos agissements [et vous rétribuerons].} [Yōūnūs : 22-23].

Et Allah ﷻ dit aussi :

{قُلْ مَنْ يُنَجِّيكُمْ مِنْ ظُلُمَاتِ الْبَرِّ وَالْبَحْرِ تَدْعُونَهُ تَضَرُّعًا وَخُفْيَةً لَئِنْ أَنْجَانَا مِنْ هَذِهِ لَنُكَونَنَّ مِنَ الشَّاكِرِينَ ﴿٦٣﴾ قُلِ اللَّهُ يُنَجِّيكُمْ مِنْهَا وَمِنْ كُلِّ كَرْبٍ ثُمَّ أَنْتُمْ تُشْرِكُونَ} [الأنعام: ٦٣-٦٤]

{Ils seront ensuite ramenés à Allah, leur véritable Maître. C'est à Lui seul qu'appartient le jugement, et Il est le plus prompt à dresser les comptes.} {Dis : « Qui vous délivre des difficultés, sur terre et en mer, lorsque vous L'invoquez humblement et secrètement [en disant] : « S'Il nous en délivre, nous serons du nombre des reconnaissants ? »} [Al-An'ām : 63-64].

Et Allah ﷻ dit :

{وَإِذَا مَسَّ الْإِنْسَانَ ضُرٌّ دَعَا رَبَّهُ مُنِيبًا إِلَيْهِ ثُمَّ إِذَا خَوَّلَهُ نِعْمَةً مِنْهُ نِسَى مَا كَانَ يُدْعُو إِلَيْهِ مِنْ قَبْلُ وَجَعَلَ لِلَّهِ أَنْدَادًا لِيُضِلَّ عَنْ سَبِيلِهِ قُلْ تَمَتَّعْ بِكُفْرِكَ قَلِيلًا إِنَّكَ مِنْ أَصْحَابِ النَّارِ} [الزمر: ٨]

{Lorsqu'un malheur frappe l'homme, il invoque son Seigneur et revient vers Lui repentant. Mais, dès qu'Il accorde un bienfait, il oublie l'invocation qu'il adressait auparavant et attribue à Allah des égaux, afin d'égarer les hommes de Son sentier. Dis : « Jouis de ta mécréance un court moment. Tu seras un des hôtes de l'Enfer.}

[Az-Zoumar : 8].

Il ﷻ dit aussi :

{وَإِذَا مَسَّكُمُ الضُّرُّ فِي الْبَحْرِ ضَلَّ مَنْ تَدْعُونَ إِلَّا إِلَٰهَ فَلَمَّا نَجَّاهُمْ إِلَى الْبَرِّ أَغْرَضْتُمْ وَكَانَ الْإِنْسَانُ كَفُورًا} [الإسراء: ٦٧]

{Lorsque vous êtes en péril en mer, ceux que vous invoquez en dehors de Lui disparaissent [de votre esprit] et vous [n'espérez plus] qu'en Allah Seul. Mais, une fois qu'il vous sauve et vous ramène à terre, vous vous détournez [du monothéisme]. Combien l'homme est ingrat !}

[Al-Isrā : 67].

Démonstration de l'absence d'argument chez les polythéistes pour justifier leur polythéisme :

C'est un sujet qui délégitime l'adoration d'autres qu'Allah que pratiquent les polythéistes, et qui les réduit à vouer leur adoration exclusivement à Allah ﷻ. En effet, il leur a été demandé d'avancer une preuve appuyant leur polythéisme, mais ils furent incapables de le justifier. Et Allah ﷻ nous informe ainsi qu'ils ne firent que s'appuyer sur l'imitation stricte de leurs pères égarés et suivre des conjectures qui ne sont d'aucune utilité face à la vérité.

Allah s'adresse aux polythéistes dans une locution qui suscite leur crainte, peut-être reviendront ils à la vérité. Ainsi, Il les prévient qu'une preuve justifiant leur polythéisme leur sera demandée au Jour du Jugement, et qu'ils ne pourront la présenter. [Ils les informent également] qu'ils sauront pertinemment ce jour-là, qu'ils étaient dans le faux, puis ils regretteront leur polythéisme et leur entêtement, mais il sera trop tard pour les regrets.

Parmi les versets démontrant que les polythéistes ne possèdent aucun argument justifiant leurs actes si ce n'est la conjecture, il y a la Parole d'Allah :

أَلَا إِنَّ لِلَّهِ مَنْ فِي السَّمَاوَاتِ وَمَنْ فِي الْأَرْضِ وَمَا يَتَّبِعُ الَّذِينَ يَدْعُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ شُرَكَاءَ
إِنْ يَتَّبِعُونَ إِلَّا الظَّنَّ وَإِنْ هُمْ إِلَّا يَخْرُصُونَ} [يونس: ٦٦]

{C'est à Allah seul qu'appartiennent tout ceux qui sont dans les cieux et sur la terre. Ceux qui invoquent d'autres qu'Allah ne suivent pas [de réels] associés [à Allah], ils ne suivent que des conjectures et n'émettent que des suppositions.} [Yōūnous : 66].

Il y aussi la Parole d'Allah ﷻ :

وَيَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَمْ يَنْزِلْ بِهِ سُلْطَانًا وَمَا لَيْسَ لَهُمْ بِهِ عِلْمٌ وَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ نَصِيرٍ
[الحج: ٧١]

{Ils adorent en dehors d'Allah [des divinités] au sujet desquelles Il n'a révélé aucune preuve et ce dont ils n'ont aucune connaissance. Les transgresseurs ne bénéficieront d'aucuns secours [face au châiment d'Allah].} [Al-Hādj : 71].

Il y a également Sa Parole ﷻ :

{وَقَالُوا لَوْ شَاءَ الرَّحْمَنُ مَا عَبَدْنَاهُمْ مَا لَهُمْ بِذَلِكَ مِنْ عِلْمٍ إِنْ هُمْ إِلَّا يَخْرُصُونَ ﴿٢٠﴾ أَمْ أَنْتَيْنَاهُمْ كِتَابًا مِنْ قَبْلِهِ فَهُمْ بِهِ مُسْتَمْسِكُونَ ﴿٢١﴾ بَلْ قَالُوا إِنَّا وَجَدْنَا آبَاءَنَا عَلَى أُمَّةٍ وَإِنَّا عَلَى آثَارِهِمْ مُهْتَدُونَ ﴿٢٢﴾ وَكَذَلِكَ مَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ فِي قَرْيَةٍ مِنْ نَذِيرٍ إِلَّا قَالَ مُتْرَفُوهَا إِنَّا وَجَدْنَا آبَاءَنَا عَلَى أُمَّةٍ وَإِنَّا عَلَى آثَارِهِمْ مُقْتَدُونَ} [٢٠-٢٣]

{Ils disent : « Si le Miséricordieux l'avait voulu, nous n'aurions pas adoré ces idoles. » Ils n'en ont aucune connaissance, ils ne font que se livrer à des conjectures et des mensonges.} {Leur avons-Nous accordé, avant [le Coran], un Livre auquel ils restent attachés.} {Ils disent plutôt : « Nous avons trouvé nos ancêtres pratiquant ce culte, et nous sommes guidés en suivant leurs traces. »} {Ainsi, Nous n'avons suscité avant toi aucun avertisseur dans une cité sans que ceux qui vivent dans l'opulence ne disent : « Nous avons trouvé nos ancêtres pratiquant ce culte, et nous suivons leurs traces. »} [Az-Zoukhrouf : 20-23].

Ces versets démontrent donc que les polythéistes ont pris pour argument une parole fausse pour justifier une prétendue validité de l'adoration d'autre qu'Allah ﷻ. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur deux prétextes :

Le premier : la Volonté du Très Miséricordieux. En effet, ils avançaient que leur persistance sur le polythéisme – d'après eux – faisait partie de ce qu'Allah agréait, et ils ont supposé que l'absence de châtement soit une preuve de l'agrément d'Allah à leur égard.

Le deuxième : l'argument de l'imitation de leurs pères. Or, tout cela n'est autre que de la conjecture et présomption, et démontre que leur adoration d'autre qu'Allah est veine, et que cela implique de vouer une adoration exclusive à Allah ﷻ Seul et sans associé.

Parmi les versets il y a également la Parole d'Allah :

{قُلْ أَرَأَيْتُمْ مَا تَدْعُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ أَرُونِي مَاذَا خَلَقُوا مِنَ الْأَرْضِ أَمْ لَهُمْ شِرْكٌ فِي السَّمَاوَاتِ {إِثْنُونِي بِكِتَابٍ مِنْ قَبْلِ هَذَا أَوْ أَثَارَةٍ مِنْ عِلْمٍ إِنْ كُنْتُمْ صَادِقِينَ} [الأحقاف: ٤]}

{Dis-leur : « Voyez ceux que vous invoquez en dehors d'Allah. Montrez-moi la parcelle de terre qu'ils auraient créé ! Seraient-ils des associés d'Allah dans une part des cieux ? Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci ou la trace d'une science [provenant des Livres anciens], si vous êtes véridiques ! »} [Al-Ahqāf : 4].

Allah demande dans ces versets aux polythéistes d'avancer leur arguments religieux et logiques prouvant la validité de leur adoration d'autre qu'Allah. Ce sont par ailleurs deux arguments irréfutables, deux preuves prégnantes lorsqu'elles sont avancés. En leur absence, la preuve logique induit que celui qui a créé est celui qui doit être adoré, non pas la créature subjuguée. Raison pour laquelle Il dit :

{أَرُونِي مَاذَا خَلَقُوا مِنَ الْأَرْضِ} [الأحقاف: ٤]

{Montrez-moi la parcelle de terre qu'ils auraient créée !} [Al-Ahqāf : 4]

Puis Il les convie à présenter la preuve religieuse,

{إِثْبُوتِي بِكِتَابٍ مِنْ قَبْلِ هَذَا أَوْ أَثَارَةٍ مِنْ عِلْمٍ إِنْ كُنْتُمْ صَادِقِينَ} [الأحقاف: ٤]

{Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci ou la trace d'une science [provenant des Livres anciens], si vous êtes véridiques ! »} [Al-Ahqāf : 4].

Ils échouèrent dans une quelconque affirmation de cette preuve, et cela indique le caractère erroné de l'adoration d'autre qu'Allah, et la nécessité d'attribuer l'unicité à Allah seul dans l'adoration ﷻ.

À la suite de cela, Allah précise qu'Il interrogera les polythéistes au sujet des associés qu'ils ont érigé en tant qu'égaux d'Allah, mais ils ne les trouveront pas à l'heure où ils en auront le plus besoin. Allah a dit :

{وَيَوْمَ يُنَادِيهِمْ فَيَقُولُ أَيْنَ شُرَكَائِيَ الَّذِينَ كُنْتُمْ تَزْعُمُونَ ﴿٧٤﴾ وَنَزَعْنَا مِنْ كُلِّ أُمَّةٍ شَهِيدًا فَقُلْنَا هَاتُوا بُرْهَانَكُمْ فَعَلِمُوا أَنَّ الْحَقَّ لِلَّهِ وَضَلَّ عَنْهُمْ مَا كَانُوا يَفْتَرُونَ} [القصص: ٧٤-٧٥]

{Dans Sa miséricorde, Il a établi pour vous la nuit pour votre repos et le jour pour que vous recherchiez Ses bienfaits, afin que vous soyez reconnaissants.} {Le Jour où Allah les appellera et leur dira : « Où sont ceux que vous prétendiez être Mes associés ? »} [Al-Qasas : 74-75].

Le Coran est la Parole d'Allah :

Parmi les attributs de la Parole d'Allah :

1. Il constitue un miracle du point de vue du texte.
2. Il ne comporte aucune contradiction.
3. Ses versets invitent aux belles moralités et à la purification des âmes.
4. Il rappelle la vie de l'au-delà, et ce qu'Allah y a préparé pour les pieux en qualité de plaisir perpétuel, ainsi que le châtement douloureux qu'Il a réservé aux pécheurs.

En ce qui concerne le h miraculeux du Noble Coran dans le texte, il réside dans l'incapacité des éloquents arabes les plus en verve à reproduire une seule sourate identique, mais plus encore, si l'ensemble des hommes et des Djinns se rassemblaient pour produire l'identique du Coran, ils en seraient incapables. Allah a dit :

{قُلْ لِّئِنْ اجْتَمَعَتِ الْإِنْسُ وَالْجِنُّ عَلَى أَنْ يَأْتُوا بِمِثْلِ هَذَا الْقُرْآنِ لَا يَأْتُونَ بِمِثْلِهِ وَلَوْ كَانَ بَعْضُهُمْ لِبَعْضٍ ظَهِيرًا} [الإسراء: ٧٧]

{Dis : « Si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient rien produire de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres. »} [Al-Isrā : 88].

L'Islam est en lui-même la religion de la *Fitrah* (La saine nature) qu'Allah créé telle une composante instinctive dans l'être et dans le cœur de l'homme. Il en a fait le sceau des religions, et S'est porté garant de le préserver de toute falsification ou modification. Allah dit :

{فَأَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ حَنِيفًا فِطْرَةَ اللَّهِ الَّتِي فَطَرَ النَّاسَ عَلَيْهَا لَا تَبْدِيلَ لِخَلْقِ اللَّهِ} [الروم: ٣٠]

{Attache-toi donc avec constance, en restant pur monothéiste, à la religion qu'est la saine nature sur laquelle Allah a créé les hommes - pas de changement à la création d'Allah.} [Ar-Roūm : 30].

Notre Prophète ﷺ nous a aussi informé que chaque nouveau-né voit le jour selon cette saine nature. Dans un hadith recueilli par Al-Boukari et Mouslim d'après Abou Hourayrah ؓ qui disait : le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« مَا مِنْ مَوْلُودٍ إِلَّا يُولَدُ عَلَى الْفِطْرَةِ، فَأَبَوَاهُ يُهَوِّدَانِهِ، وَيُنَصِّرَانِهِ، وَيُمَجِّسَانِهِ »

« Il n'est pas un nouveau-né qui ne naisse avec la saine nature (l'Islam). Puis, ce sont ses parents qui en font un juif, un chrétien, ou un adorateur du Feu ».

Vois-tu, toi le nouveau converti, comment l'entrée en Islam ne fait appel à l'intervention d'aucun homme, mais plutôt le plus grand effort que tu as fourni est d'avoir prononcé les deux attestations de Foi pour devenir musulman.

Deuxième chapitre

Explication concise des deux attestations de foi

Cette double attestation : « *j'atteste que nul dieu ne mérite l'adoration en vérité si ce n'est Allah et j'atteste que Mohammed est le Messager d'Allah ﷺ* », constitue le fondement de l'Islam, la base de la religion. Aussi, c'est en la prononçant que le mécréant entre dans l'Islam, avant qu'il lui soit demandé d'observer le reste des devoirs religieux.

Quant à la parole « *nul dieu ne mérite l'adoration en vérité si ce n'est Allah* » elle constitue la base de l'ensemble des cultes (monothéistes), puisqu'en effet, l'ensemble des Prophètes et Messagers de Ādam, en passant par Noūh jusqu'à Mohammed ﷺ, ont tous invité leurs peuples à cette parole. Allah ﷻ a dit :

{وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ} [الأنبياء: ٢٥]

{Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager sans lui révéler : « Il n'y a de divinité digne d'adoration que Moi. Adorez-Moi donc.}

[Al-Anbiya : 25]

Il en est de même pour notre Prophète Mohammed ﷺ qui, lorsqu'Allah l'a chargé de transmettre la révélation, a d'abord appelé son peuple à cela. Il leur disait :

«قُولُوا: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ تَفْلِحُوا»

« Dîtes lā ilāha illā Allah, et ainsi vous aurez le succès ».

Mais alors qu'ils adoraient des statues et des arbres, et avaient érigé une multitude de divinités disposées autour de la Ka'ba et à d'autres endroits, ils rejetèrent alors cette parole et dirent :

{أَجْعَلِ الْآلِهَةَ إِلَهًا وَاحِدًا إِنَّ هَذَا لَشَيْءٌ عُجَابٌ} [ص: ٥]

{Cherche-t-il à réduire les divinités à un seul Dieu ? Voilà qui est bien étrange !} [Sād : 5]

La parole du Tawhid comporte par ailleurs des conditions qu'il est obligatoire de réunir, sans quoi l'Islam du serviteur n'est pas valide, et elles sont au nombre de sept.

Le grand savant Hāfidh al-Hakami رحمه الله les a rassemblés dans son poème *Soullam al-woussoul ila 'ilm al-Oussoul fi Tawhid Allahi wa-tiba' ar-Rassoul* ﷺ :

*Sous sept conditions elle fût assemblée,
Et dans les récits révélés à la lettre rapportée,*

*Celui qui la prononce donc n'en profitera,
Uniquement lorsqu'il les complètera,*

*La Connaissance la Certitude et l'Acceptation,
La Soumission, comprend mon allégation,*

*La Véracité la Sincérité et l'Amour de celle-ci,
Qu'Allah t'accorde la réussite dans ce qu'Il apprécie.*

La première : La connaissance de sa signification au sujet de l'affirmation et la réfutation.

Cela implique que tu réfutes l'ensemble des adorations vouées à autre qu'Allah ﷻ et que tu affirmes cela uniquement pour Allah, comme dans la parole d'Allah ﷻ :

{إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ} [الفاتحة: ٥]

{C'est Toi seul que nous adorons et c'est Toi seul dont nous implorons l'aide} [Al-Fatiha : 5]

Cela signifie : nous T'adorons Toi Seul et nous n'adorons rien d'autre que Toi, et nous implorons Ton aide et nous n'implorons l'aide de personne en dehors de Toi.

Il est donc obligatoire à celui qui prononce cette parole « *lā ilāha illā Allah* » de connaître sa signification, comme a dit Allah ﷻ :

{فَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَاسْتَغْفِرْ لِذَنْبِكَ} [محمد: ١٩]

{Sache qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et implore le pardon pour tes péchés} [Muhammed : 19]

Allah ﷻ dit :

{الشَّفَاعَةُ إِلَّا مَنْ شَهِدَ بِالْحَقِّ وَهُمْ يَعْلَمُونَ} [الزخرف: ٨٦]

{Ceci n'appartient qu'à ceux qui témoignent sciemment de la vérité.}
[Az-Zoukhrouf : 86]

Les savants du Tafsir ont dit : ceci n'appartient qu'à ceux qui témoignent que « *lā ilāha illā Allah* », **{ceux qui témoignent sciemment de la vérité.}** cela signifie : ceux dont leurs cœurs et leurs langues témoignent.

Et d'après 'Outhman ibn 'Affān ﷺ il dit : le Messenger d'Allah ﷺ dit :

« مَنْ مَاتَ وَهُوَ يَعْلَمُ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ دَخَلَ الْجَنَّةَ ».

« Celui qui meurt et témoigne sciemment que nul dieu ne mérite en vérité l'adoration en vérité si ce n'est Allah entrera au Paradis. »

La deuxième : La certitude qui s'oppose au doute et au scepticisme :

Cela signifie que tu dois être convaincu de ce qu'implique cette parole sans hésitation ni doute, comme Allah ﷻ a dit dans la description des croyants :

{إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ آمَنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ ثُمَّ لَمْ يَرْتَابُوا وَجَاهَدُوا بِأَمْوَالِهِمْ وَأَنْفُسِهِمْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ
أُولَئِكَ هُمُ الصَّادِقُونَ} [الحجرات: ١٥]

{Les vrais croyants sont ceux qui ont la foi en Allah et en Son Messenger, et qui par la suite ne doutent point et luttent de leurs biens et de leur personne sur le sentier d'Allah. Ceux-là sont véridiques (en leur foi).} [Al-Houdjourāt : 15]

Et le sens de **{Qui par la suite ne doutent point}**, cela signifie : qui sont certains et n'ont aucunement hésité.

Dans l'authentique de Mouslim d'après Abou Hourayra ﷺ qui rapporte que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

«أَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّي رَسُولُ اللَّهِ، لَا يَلْقَى اللَّهُ هِمًّا عَبْدٌ غَيْرَ شَاكٍ فِيهِمَا إِلَّا دَخَلَ الْجَنَّةَ»

« Je témoigne que nul dieu ne mérite d'être adoré en dehors d'Allah, et que Mohammed est le Messenger d'Allah. Pas un serviteur ne rencontrera Allah en l'attestant sans avoir le moindre doute, sans qu'il ne rentre au Paradis ».

Et dans l'authentique de Mouslim également d'après Abou Hourayra رضي الله عنه qui rapporte que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

«مَنْ لَقِيَْتَ مِنْ وَرَاءِ هَذَا الْحَائِطِ يَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، مُسْتَقِيمًا بِهَا قَلْبُهُ فَبَشِّرْهُ بِالْجَنَّةِ».

« Quiconque tu rencontreras à l'extérieur de ce jardin, témoignant qu'il n'est aucun dieu digne d'être adoré en dehors d'Allah et dont le cœur est empli de certitude au sujet de cette parole, annonce-lui le Paradis ! " ».

La troisième : la sincérité qui s'oppose à l'association *Shirk* et l'ostentation.

Elle consiste à purifier l'œuvre de toutes les souillures de l'association apparente et intérieure, en purifiant son intention dans toutes les adorations afin qu'elles ne soient vouées qu'à Allah Seul.

Allah a dit :

{أَلَا لِلَّهِ الدِّينُ الْخَالِصُ} [الزمر: ٣]

{C'est à Allah Seul que le culte doit être rendu.} [Az-Zumar : 3].

Il dit aussi :

{وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ حُنَفَاءَ} [البينات: ٥]

{Il ne leur fut pourtant ordonné que d'adorer Allah, en ne consacrant leur culte qu'à Lui seul, en purs monothéistes} [Al-Bayyinah : 5].

Et dans les authentiques, d'après Abou Hourayra رضي الله عنه :

«أَسْعَدُ النَّاسِ بِشَفَاعَتِي يَوْمَ الْقِيَامَةِ مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، خَالِصًا مِنْ قَلْبِهِ»

« Le plus digne de recevoir mon intercession est celui qui dit : « Il n'est de dieu [digne d'adoration] excepté Allah. », sincèrement et du fond du cœur. »

La quatrième : la véracité qui s'oppose au mensonge.

Cette condition est effective s'il prononce cette attestation avec un cœur véridique, de sorte que cette parole soit en osmose avec son cœur. Allah a certes blâmé les hypocrites en disant :

{إِذَا جَاءَكَ الْمُنَافِقُونَ قَالُوا نَشْهَدُ إِنَّكَ لَرَسُولُ اللَّهِ وَاللَّهُ يَعْلَمُ إِنَّكَ لَرَسُولُهُ وَاللَّهُ يَشْهَدُ إِنَّ
الْمُنَافِقِينَ لَكَاذِبُونَ} [المنافقون: ١]

{Lorsque les hypocrites viennent te trouver, ils disent : « Nous attestons que tu es le Messager d'Allah ! » [Qu'ils en témoignent ou non], Allah sait que tu es Son Messager, et Allah atteste que les hypocrites sont menteurs.} [Al-Mounāfiqoūn : 1].

En effet, ces derniers ont prononcé cette parole mentionnée dans le verset, mais n'étaient pas véridiques dans leur propos.

Il dit aussi ﷺ :

الم ﴿١﴾ أَحْسِبَ النَّاسُ أَنْ يُتْرَكُوا أَنْ يَقُولُوا آمَنَّا وَهُمْ لَا يُفْتَنُونَ ﴿٢﴾ وَلَقَدْ فَتَنَّا الَّذِينَ مِنْ قَبْلِهِمْ
فَلَيَعْلَمَنَّ اللَّهُ الَّذِينَ صَدَقُوا وَلَيَعْلَمَنَّ الْكَاذِبِينَ ﴿٣﴾ [البينات: ١-٣]

{Les lettres} Alif, Lâ, Mîm.} {Les hommes pensent-ils qu'on les laissera dire : « Nous croyons ! » sans les éprouver ?} {Nous avons éprouvé ceux qui les ont précédés ; ainsi Allah distingue ceux qui disent la vérité de ceux qui mentent.} [Al-'Ankabūt : 1-3].

Il est également dans les deux authentiques d'après Mou'ādh Ibn Djabal ﷺ affirmant que le Prophète ﷺ a dit :

« مَا مِنْ أَحَدٍ يَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، صِدْقًا مِنْ قَلْبِهِ إِلَّا حَرَّمَهُ
اللَّهُ عَلَى النَّارِ ».

« Il n'est pas un serviteur qui témoigne qu'il n'est de dieu digne d'adoration en dehors d'Allah et que Mohammed est Son serviteur et

Messenger, qui le dit sincèrement et avec le cœur, sans qu'Allah ne l'interdise à l'Enfer ! »

La cinquième : L'amour qui s'oppose à la détestation.

Il consiste à ce que l'adorateur aime Allah et Son Messenger, Sa Religion, ainsi que les musulmans qui observent les prescriptions d'Allah et qui ne dépassent pas les limites qu'Il a fixé, qu'il déteste ceux qui contredisent l'attestation de *Lā Ilāha Illa Allah* et qui pratiquent ce qui va à son encontre tel que le polythéisme *Shirk* ou la mécréance *Koufr*, ou bien qui pratiquent ce qui remet en question sa forme la plus aboutie tels que les péchés. En faisant cela, il met en application la parole du Messenger d'Allah ﷺ :

«أَوْثَقُ عُرَى الْإِيمَانِ الْحُبُّ فِي اللَّهِ وَالْبُغْضُ فِي اللَّهِ»

« L'anse la plus solide de la Foi est d'aimer en Allah et de détester en Allah ».

Parmi les preuves montrant que l'amour est une condition de la Foi, il y a la Parole d'Allah :

وَمَنْ النَّاسِ مَنْ يَتَّخِذُ مِنْ دُونِ اللَّهِ أَنْدَادًا يُحِبُّوهُمْ كَحُبِّ اللَّهِ وَالَّذِينَ آمَنُوا أَشَدُّ حُبًّا لِلَّهِ
[البقرة: ١٦٥]

{Il est des hommes qui attribuent à Allah des égaux qu'ils aiment comme on aime Allah. Et l'amour des croyants pour Allah est plus fort [que celui des gens pour leurs idoles].} [Al-Baqarah : 165].

De plus, il est recueilli dans les deux authentiques d'après Anas Ibn Mālik رضي الله عنه qui raconte que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

«ثَلَاثٌ مَنْ كُنَّ فِيهِ وَجَدَ حَلَاوَةَ الْإِيمَانِ: أَنْ يَكُونَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَحَبَّ إِلَيْهِ مِمَّا سِوَاهُمَا، وَأَنْ يُحِبَّ الْمَرْءَ لَا يُحِبُّهُ إِلَّا لِلَّهِ، وَأَنْ يَكْرَهُ أَنْ يَعُودَ فِي الْكُفْرِ كَمَا يَكْرَهُ أَنْ يُقْدَفَ فِي النَّارِ».

« Il y a trois caractéristiques qui, lorsqu'un homme les possède, il goûte à la douceur de la foi : aimer Allah et Son Prophète plus que tout, aimer les gens et ne les aimer que pour Allah, et détester retourner à la mécréance après qu'Allah l'en ait sauvé comme il détesterait être jeté au feu. »

La sixième : La soumission qui s'oppose au le délaissement.

Il est impératif que celui qui affirme *Lā Ilāha Illa Allah* se soumette à la législation d'Allah, qu'il acquiesce docilement son jugement, et qu'il se soumette totalement à Allah. Allah a dit :

{وَأَنِيبُوا إِلَىٰ رَبِّكُمْ وَأَسْلِمُوا لَهُ} [الزمر: ٥٤]

{Revenez repentant vers votre Seigneur, et soumettez-vous exclusivement à Lui} [Az-Zumar : 54].

Il dit aussi :

{وَمَنْ أَحْسَنُ دِينًا مِّمَّنْ أَسْلَمَ وَجْهَهُ لِلَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ وَاتَّبَعَ مِلَّةَ إِبْرَاهِيمَ حَنِيفًا وَاتَّخَذَ اللَّهُ إِبْرَاهِيمَ خَلِيلًا} [النساء: ١٢٥]

{Qui professe meilleure religion que celui qui se soumet [totalement] à Allah, tout en se conformant à la Loi révélée, et suit la religion d'Abraham, en pur monothéiste ? Allah a fait d'Abraham Son bien-aimé singulier.} [An-Nisā : 125].

Le sens de {soumettez-vous exclusivement} et {se soumet [totalement]} dans les deux versets signifie : obéir et acquiescer avec docilité.

La septième : L'acceptation qui s'oppose au refus.

Il faut impérativement accepter cette parole sincèrement par le cœur et la langue. D'ailleurs, Allah raconte dans le Noble Coran l'histoire de ceux qui nous ont précédés, ceux qu'Allah avait sauvés en vertu de leur acceptation de l'attestation *Lā Ilāha Illa Allah*, ainsi que de Sa vengeance par l'anéantissement de ceux qui la refusèrent.

Allah a dit :

{يُنَجِّي رُسُلَنَا وَالَّذِينَ آمَنُوا كَذَلِكَ حَقًّا عَلَيْنَا نُنَاجِ الْمُؤْمِنِينَ} [يونس: ١٠٣]

{[Ainsi, Nous châtions les peuples mécréants] et sauvons Nos messagers et les croyants. Tout comme [Nous avons sauvé les messagers avant toi, Nous te sauverons] car il Nous incombe de sauver les croyants.} [Yōūnous : 103].

Il dit aussi ﷺ :

إِنَّا كَذَلِكَ نَفْعَلُ بِالْمُجْرِمِينَ ﴿٣٤﴾ إِنَّهُمْ كَانُوا إِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يَسْتَكْبِرُونَ ﴿٣٥﴾ وَيَقُولُونَ آئِنَّا لَتَارْكُوا آلِهَتِنَا لِشَاعِرٍ مَجْنُونٍ {الصافات: ٣٤-٣٥}

{C'est ainsi que Nous traitons les criminels. Lorsqu'on leur disait : « [Dites] : Point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah », ils refusaient par orgueil, Et rétorquaient : « Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou ? » } [As-Saffāt : 35-36].

Quant au sens de *Lā Ilāha Illa Allah* cela signifie : Nul dieu n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah.

Quant à l'autre attestation, à savoir « Je témoigne que Moḥammed est le Messager d'Allah » (*Moḥammed Rasoũlou-Llah*). Dès lors, le plus haut degré auquel peut parvenir le serviteur se compose de l'adoration exclusive (d'Allah) et du message. C'est pourquoi le Prophète ﷺ est le plus accompli des hommes en qualité de ces deux nobles attributs.

Quant à la Seigneurie et la Divinité, ils sont des attributs propres à Allah dans lesquels il ne peut avoir aucun associé, ni un ange rapproché, ni un prophète messager.

Il est obligatoire d'avoir la conviction que Moḥammed est le véritable Messager d'Allah ﷺ, qu'Allah l'a envoyé aux Djinns et aux hommes en tant qu'annonciateur et avertisseur.

On doit avoir également la conviction qu'il est le dernier des prophètes et qu'il n'y en aura plus d'autre après lui, comme Allah le dit :

{مَا كَانَ مُحَمَّدٌ أَبَا أَحَدٍ مِنْ رِجَالِكُمْ وَلَكِنْ رَسُولَ اللَّهِ وَخَاتَمَ النَّبِيِّينَ وَكَانَ اللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمًا} {الصافات: ٣٤-٣٥}

{Muhammad n'est le père d'aucun homme parmi vous, mais il est le Messager d'Allah et celui qui clôt la lignée des prophètes. Allah est omniscient.} [Al-Ahzāb].

Et Allah dit aussi :

{يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ إِنَّا أَرْسَلْنَاكَ شَاهِدًا وَمُبَشِّرًا وَنَذِيرًا ﴿٤٥﴾ وَدَاعِيًا إِلَى اللَّهِ بِإِذْنِهِ وَسِرَاجًا مُنِيرًا}
[الأحزاب : ٤٥-٤٦]

**{Ô Prophète ! Nous t'avons envoyé pour témoigner, annoncer, avertir}
{Et par la permission d'Allah, tel un flambeau étincelant, appeler les
hommes à Allah.} [Al-Ahzāb : 45 :46].**

Il est donc véritablement le Messager d'Allah ﷺ. Allah l'a envoyé à l'ensemble des gens, les djinns et les hommes, afin de les inviter à l'unicité d'Allah et de les mettre en garde contre le polythéisme. C'est ainsi qu'Allah ﷻ dit :

{قُلْ يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنِّي رَسُولُ اللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا الَّذِي لَهُ مُلْكُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ}
[الأعراف : ١٥٨]

**{« Ô hommes ! Je suis le Messager envoyé à vous tous par Allah à qui
appartient la royauté des cieux et de la terre} [Al-A'rāf : 158].**

Et Il dit aussi :

{وَمَا أَرْسَلْنَاكَ إِلَّا كَافَّةً لِلنَّاسِ بَشِيرًا وَنَذِيرًا وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ} [سبأ : ٢٨]

**{Nous ne t'avons envoyé à l'humanité entière que pour annoncer [le
Paradis] et avertir [contre l'Enfer], mais la plupart des hommes ne le
savent pas.} [Saba : 28].**

Enfin, ce témoignage que Mohammed est le Messager d'Allah implique de croire en lui, de croire véridique ce qu'il a informé, d'obéir à ce qu'il a ordonné, de s'abstenir de ce qu'il a interdit et réprouvé, de révéler ces ordres et interdictions, et de ne pas faire prévaloir la parole de quiconque sur la sienne.

Troisième chapitre

Résumé de la croyance du musulman

Les gens de la Sounnah s'appuient toujours sur des piliers solides et clairs, que cela soit dans la croyance, dans les œuvres ou dans les comportements. Or, ces fondements sont puisés du Livre d'Allah ﷻ, de la Sounnah du Messenger d'Allah ﷺ et de la voie qui était celle des prédécesseurs de cette communauté, les Compagnons et leurs disciples, ceux qui les ont suivis lors des trois meilleurs siècles, ainsi que tous ceux qui marcheront sur leurs traces avec excellence jusqu'au jour de la résurrection. Ces piliers sont les suivants :

Premier pilier : La Foi en Allah

Elle est la ferme conviction qu'Allah est le Seigneur et Souverain de toute chose, qu'Il est Seul Digne d'être adoré en dehors de tout autre que Lui, que l'on voue à Lui Seul l'adoration avec amour, avilissement et servilité, qu'il est le Détenteur des Attributs de perfection, possédant les Noms sublimes et les Attributs parfaits, et qu'Il est exempté de tout défaut et de toute imperfection. Il apparait ainsi que la Foi en Allah comporte quatre composantes :

1- La Foi en l'existence d'Allah ﷻ. Et celle-ci est étayée par la saine nature (*Fitra*), la raison, la religion et les sens.

- a) **La saine nature** de l'homme démontre donc Son existence. En effet, toute créature a été prédisposé à la foi en son Créateur. En ce sens, nous trouvons dans les deux authentiques d'après Abou Hourayrah رضي الله عنه rapportant que le Messenger d'Allah ﷺ disait :

« مَا مِنْ مَوْلُودٍ إِلَّا يُولَدُ عَلَى الْفِطْرَةِ، فَأَبَوَاهُ يُهَوِّدَانِهِ، وَإِنْصَرَانِهِ، وَيُمَجِّسَانِهِ. »

« Il n'est pas un nouveau-né qui ne naisse avec la saine nature (l'Islam). Puis, ce sont ses parents qui en font un juif, un chrétien, ou un adorateur du Feu ».

- b) **La raison** quant à elle démontre l'existence d'Allah ﷻ, car ces créatures, aussi bien les précédentes que les futures ont forcément un Créateur qui leur a façonné cette structure hors du commun. C'est cet argument logique et irréfutable qu'Allah a mentionné en disant :

{أَمْ خُلِقُوا مِنْ غَيْرِ شَيْءٍ أَمْ هُمُ الْخَالِقُونَ ﴿٣٥﴾ أَمْ خَلَقُوا السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ بَلْ لَا يُوقِنُونَ ﴿٣٦﴾ أَمْ عِنْدَهُمْ خَزَائِنُ رَبِّكَ أَمْ هُمُ الْمُسَيْطِرُونَ} [الطور: ٣٥-٣٧]

{Ont-ils été créés de rien ou sont-ils leurs propres créateurs ?} {Ont-ils créé les cieux et la terre ? Ils n'ont plutôt aucune certitude.} {Détiennent-ils les trésors de ton Seigneur ou sont-ils eux les maîtres [de l'univers] ?} [At-Toûr : 35-37]

L'imam Al-Boukhâri rapporte d'après Djoubayr Ibn Mou'îm ؓ qui a dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ qui lisait la sourate At-Toûr à la prière du Maghrib. Lorsqu'il parvint à ce verset : **{Ont-ils été créés de rien ou sont-ils leurs propres créateurs ?} {Ont-ils créé les cieux et la terre ? Ils n'ont plutôt aucune certitude.} {Détiennent-ils les trésors de ton Seigneur ou sont-ils eux les maîtres [de l'univers] ?}** mon cœur était sur le point de s'envoler ».

Également, dans le mousnad d'Al-Houmaydi, Djoubayr ؓ dit : « Je l'ai entendu du Prophète ﷺ alors que j'étais encore polythéiste, et mon cœur était sur le point de s'envoler ».

- c) **Quant à la preuve par la législation** de l'existence d'Allah ﷻ elle réside dans l'envoi des Messagers ﷺ et la révélation des Livres célestes, qui en sont les témoins.
- d) **Quant à la démonstration par les sens** de l'existence d'Allah ﷻ, elle prend deux aspects :

Tout d'abord, nous entendons et constatons l'exaucement de ceux qui invoquent, le secours porté aux affligés, ceux qui témoignent irréfutablement de l'existence d'Allah. Allah a dit :

{وَنُوحًا إِذْ نَادَىٰ مِنْ قَبْلُ فَاسْتَجَبْنَا لَهُ فَنَجَّيْنَاهُ وَأَهْلَهُ مِنَ الْكَرْبِ الْعَظِيمِ} [الأنبياء: ٧٦]

{[Mentionne] Noé, lorsqu'ils Nous invoquèrent avant [eux]. Nous l'avons exaucé et Nous l'avons sauvé, ainsi que [les croyants de] sa famille, du terrible cataclysme.} [Al-Anbyā° : 76].

Et plusieurs autres versets vont dans ce sens.

L'imam Al-Boukhāri a quant à lui rapporté d'après Anas Ibn Mālik رضي الله عنه qui a dit : « Les hommes furent touchés par de grandes pénuries à l'époque du Prophète ﷺ. Et alors que le Prophète ﷺ donnait un sermon sur le minbar le jour du Djoumou'a, un bédouin se leva et dit : " Ô Messenger d'Allah, nos bêtes ont périé, nos foyers sont affamés, invoque Allah pour nous ". Il n'y avait à ce moment-là pas le moindre nuage dans le ciel. Soudain, par Celui qui détient mon âme entre Ses mains, il n'avait pas encore abaissé ses mains [pour invoquer] lorsque des nuages commencèrent à se répandre au point de former comme des montagnes. Puis, il n'était pas encore descendu de son minbar, lorsque je vis la pluie s'écouler le long de sa barbe ﷺ. Ce jour-là, il ne cessa de pleuvoir, y compris le lendemain, le surlendemain, le jour qui suivi et ce jusqu'au Djoumou'a suivant. Dès lors, ce même bédouin – ou bien il mentionna un autre – se dressa et dit : " Ô Messenger d'Allah, les constructions s'écroulent, les bêtes se noient, invoque Allah pour nous ". Le Prophète ﷺ leva alors ses mains et dit :

«اللَّهُمَّ حَوَالَيْنَا وَلَا عَلَيْنَا»

"Ô Seigneur, fais descendre la pluie aux alentours et non sur nous".

C'est alors qu'à chaque fois qu'il étendait sa main dans une direction, les nuages se dispersaient, comme si Médine se trouvait sous un anneau [d'éclaircie], et l'eau se déversa dans la vallée de Qanāt pendant un mois entier. ». Dans une autre narration « l'eau se déversa dans la vallée de Qanāt pendant un mois entier, et personne ne venait d'une contrée sans évoquer ce déluge ».

Al-Hāfidh Ibn Hājar رحمه الله a dit dans *Al-Fath* : « Al-Khattābi a dit : Le terme *Djawba* est comme un disque. C'est-à-dire que cette forme d'anneau

ne laissait pas tomber la pluie. Autrement dit : les nuages se dégagèrent au-dessus de Médine et restèrent aux alentours ».

Également les signes des Prophètes ﷺ que l'on nomme les miracles constituent une preuve formelle de l'existence d'Allah ﷻ. Car ces événements sont extraordinaires pour le commun des mortels, et Allah les fait survenir afin d'appuyer Ses Messagers ﷺ et leur porter secours.

2 – La Foi en la Seigneurie d'Allah : Cela consiste à reconnaître qu'Allah est unique dans Ses actes, comme de créer, de donner la subsistance, de donner la vie et la mort. Allah a dit :

{يُولِجُ اللَّيْلَ فِي النَّهَارِ وَيُؤَلِّجُ النَّهَارَ فِي اللَّيْلِ وَسَخَّرَ الشَّمْسَ وَالْقَمَرَ كُلٌّ يَجْرِي لِأَجَلٍ مُّسَمًّى
ذَٰلِكُمْ اللَّهُ رَبُّكُمُ لَهُ الْمُلْكُ وَالَّذِينَ تَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ مَا يَمْلِكُونَ مِنْ قِطْمِيرٍ} [فاطر: ١٣]

{Tel est Allah, votre Seigneur à qui appartient la royauté. Quant à ceux que vous invoquez en dehors de Lui, ils ne possèdent même pas la pellicule d'un noyau de dattes.} [Fāṭir : 13].

De plus, on ne connut personne qui remet en question la Seigneurie d'Allah en dehors d'une personne orgueilleuse. Allah dit au sujet de la famille de Pharaon :

{وَجَحَدُوا بِهَا وَاسْتَيْقَنَتْهَا أَنْفُسُهُمْ ظُلْمًا وَعُلُوًّا فَانْظُرْ كَيْفَ كَانَ عَاقِبَةُ الْمُفْسِدِينَ}
[النمل: ١٤]

{Ils les renièrent par transgression et orgueil, bien qu'en leur for intérieur, ils fussent intimement convaincus [de leur véracité].}
[An-Naml : 14].

3 – La Foi en La Divinité d'Allah : Celle-ci consiste à Allah l'Unicité à travers les actes des adorateurs, tel que l'inclinaison, la prosternation, la peur et l'espoir (d'Allah) et autre. Allah a dit :

{وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾ مَا أُرِيدُ مِنْهُمْ مِنْ رِزْقٍ وَمَا أُرِيدُ أَنْ يُطِيعُونِ ﴿٥٧﴾ إِنَّ اللَّهَ هُوَ الرَّزَّاقُ ذُو الْقُوَّةِ الْمَتِينُ} [الذاريات: ٥٦-٥٨]

{Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.} {Je n'attends d'eux ni subsistance ni nourriture,} {Car c'est Allah qui est le Dispensateur de tous les biens, le Détenteur de la force inébranlable.}
[Ad-Dhāriyāt : 56-58].

Il dit aussi ﷺ :

{يَا أَيُّهَا النَّاسُ اعْبُدُوا رَبَّكُمُ الَّذِي خَلَقَكُمْ وَالَّذِينَ مِنْ قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ}
[البقرة: ٢١-٢٢]

{Ô hommes ! Adorez votre Seigneur qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés, afin de parvenir à la piété.} {C'est Lui qui, pour vous, a fait de la terre un lit, et du ciel un toit. Il fait descendre du ciel la pluie par laquelle Il fait surgir toutes sortes de fruits pour votre subsistance. N'attribuez donc pas d'égaux à Allah, alors que vous savez [qu'il n'en existe point].} [Al-Baqarah : 21-22].

C'est en effet pour mettre en lumière cette Unicité, l'Unicité de l'adoration (ou de la Divinité), et pour sa prédication, qu'Allah ﷻ a envoyé les Messagers ﷺ et a révélé les Livres. Allah a dit :

{وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنْ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ فَمِنْهُمْ مَنْ هَدَى اللَّهُ وَمِنْهُمْ مَنْ حَقَّتْ عَلَيْهِ الضَّلَالَةُ فَسِيرُوا فِي الْأَرْضِ فَانظُرُوا كَيْفَ كَانَ عَاقِبَةُ الْمُكْذِبِينَ} [النحل: ٣٦]

{Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, pour leur dire : « Adorez Allah et écarterez-vous de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah ! »} [An-Nahl : 36].

Il dit aussi ﷺ :

{وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ} [الأنبياء: ٢٥]

{Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager sans lui révéler : « Il n'y a de divinité [digne d'adoration] que Moi. Adorez-Moi donc. »}
[Al-Anbiyā° : 25].

Il dit aussi ﷺ :

{شَهِدَ اللَّهُ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ وَالْمَلَائِكَةُ وَأُولُو الْعِلْمِ قَائِمًا بِالْقِسْطِ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ}
[آل عمران: ١٨]

{Allah atteste, ainsi que les anges et les hommes de science, qu'il n'y a de divinité d'adoration que Lui, Celui qui maintient la justice. Il n'y a de divinité digne d'adoration que Lui, le Puissant, le Sage.}

[Āli-'Imrān : 18].

Quiconque prend autre qu'Allah pour divinité, celle-ci est alors forcément une fausse divinité. Car Allah a dit :

{ذَلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ هُوَ الْبَاطِلُ وَأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ} [الحج: ٦٢]

{Il en est ainsi, car Allah est [l'unique Dieu] véritable, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux, et qu'Allah est le Très-Haut, le Grand.} [Al-Hadj : 62].

Allah ﷻ dit également :

{وَالْهُكُمُ إِلَهُ وَاحِدٌ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الرَّحْمَنُ الرَّحِيمُ} [البقرة: ١٦٣]

{Votre Dieu est unique. Il n'est de Dieu digne d'adoration que Lui, le Miséricordieux, Celui qui fait miséricorde.} [Al-Baqarah : 163].

Allah ﷻ a certes rendu vain l'acte d'ériger au rang de divinité tout autre que Lui de la part des polythéistes. Il démontra leur faiblesse sous toutes ses formes en disant :

{قُلِ ادْعُوا الَّذِينَ زَعَمْتُمْ مِنْ دُونِ اللَّهِ لَا يَمْلِكُونَ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ فِي السَّمَاوَاتِ وَلَا فِي الْأَرْضِ وَمَا لَهُمْ فِيهَا مِنْ شِرْكٍ وَمَا لَهُ مِنْهُمْ مِنْ ظَهِيرٍ ﴿٢٢﴾ وَلَا تَنْفَعُ الشَّفَاعَةُ عِنْدَهُ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُ حَتَّىٰ إِذَا فُزِّعَ عَنْ قُلُوبِهِمْ قَالُوا مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ قَالُوا الْحَقُّ وَهُوَ الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ ﴿٢٣﴾} [سبا: ٢٢-٢٣]

{Dis-leur : « Invoquez ceux que vous prétendez être des divinités en dehors d'Allah. Ils ne possèdent pas même le poids d'une fourmi dans le ciel ou sur la terre, pas plus qu'ils n'en possèdent une part et Allah n'a cherché le soutien d'aucun d'eux. »} {Aucune intercession ne sera acceptée auprès de Lui, sauf de celui auquel Il le permettra} [Saba : 22-23].

Al-Boukari et Mouslim ont recueilli d'après Mou'adh ﷺ que le Prophète ﷺ a dit :

«حَقُّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ وَلَا يُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا».

« Le droit d'Allah sur Ses serviteurs est qu'ils l'adorent, et qu'ils ne lui donnent aucun associé ».

4- La Foi aux Noms sublimes et aux Attributs parfaits d'Allah : Les gens de la Sounnah et du rassemblement affirment ce qu'Allah a affirmé pour Lui-même, ou que Son Messenger ﷺ a affirmé, sans falsification ni reniement, et sans chercher la modalité de Ses Attributs.

Deuxième pilier : La Foi en les Anges

Celle-ci comporte quatre éléments :

- 1- Croire en leur existence.
- 2- Croire en ceux dont nous connaissons le nom par leur nom, et croire en ceux dont nous ne connaissons pas le nom dans leur globalité.
- 3- Croire aux descriptions qui nous ont été données, telle que la description de Djibrīl ؑ. En effet, le Prophète ﷺ nous a informés qu'il l'a vu sous sa forme originelle possédant six-cents ailes, chacune d'elles recouvrait l'horizon.
- 4- Croire aux actes qu'ils accomplissent sur ordre d'Allah, tel que le *Tasbīh* (dire *Subhān Allah*) comme Allah l'a dit :

{وَلَهُ مَنْ فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَمَنْ عِنْدَهُ لَا يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِهِ وَلَا يَسْتَحْسِرُونَ ﴿١٩﴾
يُسَبِّحُونَ اللَّيْلَ وَالنَّهَارَ لَا يَفْتُرُونَ} [الأنبياء: ١٩-٢٠]

{A Lui Seul appartient tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre. Ceux qui sont auprès de ton Seigneur, [les anges], ne dédaignent pas L'adorer et ne s'en lassent pas.} {Ils célèbrent Sa Gloire nuit et jour sans relâche} [Al-Anbiyā° : 19-20].

Les imams Ahmad et At-Tirmidhi ont rapporté un hadith authentifié par Al-Albāni ؒ dans *As-Sahīhah* dans lequel Abou Dhar ؓ a rapporté de la part du Messager d'Allah ﷺ qui a dit :

«إِنِّي أَرَى مَا لَا تَرَوْنَ، وَأَسْمَعُ مَا لَا تَسْمَعُونَ، أَطَّتِ السَّمَاءُ، وَحُقَّ لَهَا أَنْ تَنْطُ، مَا فِيهَا
مَوْضِعُ أَرْبَعِ أَصَابِعٍ إِلَّا وَمَلَكٌ وَاضِعٌ جَبْهَتَهُ سَاجِدًا لِلَّهِ»

« Je vois certes ce que vous ne voyez pas, et j'entends ce que vous n'entendez pas. Le ciel s'est mis à blatérer (à émettre un son), et ce à juste titre. En effet, (tellement d'anges sont dans le ciel que) il n'y a pas

l'emplacement de quatre doigts sans qu'un ange s'y trouve le front abaissé, prosterné devant Allah ».

Et Al-Boukari et Mouslim ont recueilli d'après Mālik Ibn Sa'sa'ah رحمته الله rapportant que le Prophète ﷺ a dit :

«فَرَفَعَ لِي الْبَيْتُ الْمَعْمُورُ، فَسَأَلْتُ جِبْرِيلَ، فَقَالَ: هَذَا الْبَيْتُ الْمَعْمُورُ، يُصَلِّي فِيهِ كُلَّ يَوْمٍ سَبْعُونَ أَلْفَ مَلَكٍ، إِذَا خَرَجُوا لَمْ يَعُودُوا إِلَيْهِ آخِرَ مَا عَلَيْهِمْ»

« Puis il m'apparut *Al-Bayt Al-Ma'moūr* (La maison habitée). J'interrogeai Djibrīl à son sujet qui me répondit : " Il s'agit de *Al-Bayt Al-Ma'moūr* dans laquelle prient tous les jours soixante-dix mille anges. Lorsqu'ils en sortent, ils n'y rentrent plus jamais et y accomplissent leur dernier passage ». Et ceci est une preuve de leur nombre considérable.

Troisième pilier : **La Foi aux Livres célestes**

Ce pilier est appuyé par les textes du Noble Coran, de la Sounnah Prophétique ainsi que du consensus des savants. Allah a dit :

{آمَنَ الرَّسُولُ بِمَا أُنْزِلَ إِلَيْهِ مِنْ رَبِّهِ وَالْمُؤْمِنُونَ كُلٌّ آمَنَ بِاللَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ لَا نُفَرِّقُ
بَيْنَ أَحَدٍ مِنْ رُسُلِهِ وَقَالُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ} [البقرة : ٢٨٥]

{Le Messager a cru en ce qui lui a été révélé de son Seigneur, ainsi que les croyants. Tous ont cru en Allah, en Ses anges, en Ses livres et en Ses messagers ;} [Al-Baqarah : 285].

De même, les auteurs des six recueils ont tous rapporté d'après Ibn 'Omar rapportant de 'Omar رضي الله عنه que le Messager d'Allah ﷺ lorsque Djibril lui a demandé : « **Qu'est-ce que la Foi ?** » il répondit : « **La Foi consiste à croire en Allah, en Ses anges, en Ses messagers, en Ses livres, au Jour Dernier, et au Destin favorable ou défavorable** ». C'est ainsi qu'il mentionna la Foi aux Livres comme faisant partie intégrante des six piliers de la Foi.

La Foi générale au Livre implique que nous croyons à l'ensemble des Livres qu'Allah a révélé à Ses Prophètes et Messager ﷺ qu'ils furent ou non mentionnés dans le Coran. Allah dit en ce sens :

{كَانَ النَّاسُ أُمَّةً وَاحِدَةً فَبَعَثَ اللَّهُ النَّبِيِّينَ مُبَشِّرِينَ وَمُنْذِرِينَ وَأَنْزَلَ مَعَهُمُ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ لِيَحْكُمَ بَيْنَ النَّاسِ فِي مَا اخْتَلَفُوا فِيهِ وَمَا اخْتَلَفَ فِيهِ إِلَّا الَّذِينَ أُوتُوهُ مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَتْهُمْ
الْبَيِّنَاتُ بَغْيًا بَيْنَهُمْ فَهَدَى اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا لِمَا اخْتَلَفُوا فِيهِ مِنَ الْحَقِّ بِإِذْنِهِ وَاللَّهُ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ
إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ} [البقرة : ٢١٣]

{Les hommes formaient [à l'origine] une seule communauté [croyante], [mais ils divergèrent], alors Allah envoya des prophètes pour annoncer [le Paradis] et mettre en garde [contre l'Enfer] et Il fit descendre avec eux le Livre contenant la vérité, afin d'arbitrer les différents qui opposent les hommes.} [Al-Baqarah : 213].

Allah dit aussi :

{فَإِنْ كَذَّبُوكَ فَقَدْ كَذَّبَ رَسُولٌ مِنْ قَبْلِكَ جَاءُوا بِالْبَيِّنَاتِ وَالزُّبُرِ وَالْكِتَابِ الْمُنِيرِ} [آل عمران : ١٨٤]

{S'ils t'accusent de mensonge, [sache] que des prophètes avant toi ont été traités de menteurs, bien qu'ils aient apporté des preuves manifestes, les Écritures et le Livre éclairant.} [Āli 'Imrān : 184].

Quant à la Foi aux Livres dans le détail, elle renvoie aux livres et feuillets dont les noms ont été mentionnés dans le Noble Coran et dans la Sounnah Prophétique. Il nous incombe d'y croire tels qu'ils ont été détaillés. En voici l'énoncé.

- Les feuillets d'Ibrāhīm et de Moūsa ﷺ : Allah a dit :

{إِنَّ هَذَا لَفِي الصُّحُفِ الْأُولَى ﴿١٨﴾ صُحُفِ إِبْرَاهِيمَ وَمُوسَى} [الأعلى : ١٨-١٩]

{[Ces enseignements] figurent sur les pages [des Livres] anciens,} {Les pages [des Livres] d'Abraham et de Moïse.} [Al-A'lā : 18-19].

Il dit également ﷺ :

{أَمْ لَمْ يُنَبِّأْ بِمَا فِي صُحُفِ مُوسَى ﴿٣٦﴾ وَإِبْرَاهِيمَ الَّذِي وَفَّى} [النجم : ٣٦-٣٧]

{N'a-t-il pas été informé de ce que contenaient les pages [du livre] de Moïse} {Et celles [du livre] d'Abraham qui respecta parfaitement [les ordres de son Seigneur]} [An-Nadjm : 36-37].

- La Thora : Il s'agit du Livre céleste révélé au Prophète Moūsa ﷺ, celui qu'il a reçu de la part d'Allah après qu'Allah l'eut écrit de Sa Main. Comme cela est relaté dans Sa Parole :

{وَكَتَبْنَا لَهُ فِي الْأَلْوَابِ مِنْ كُلِّ شَيْءٍ مَوْعِظَةً وَتَفْصِيلًا لِكُلِّ شَيْءٍ فَخُذْهَا بِقُوَّةٍ وَأْمُرْ قَوْمَكَ يَأْخُذُوا بِأَحْسَنِهَا سَأُرِيكُمْ دَارَ الْفَاسِقِينَ} [الأعراف : ١٤٥]

{Nous lui avons écrit sur les Tables une exhortation concernant toute chose} [Al-A'rāf : 145].

Il dit aussi :

{إِنَّا أَنْزَلْنَا التَّوْرَةَ فِيهَا هُدًى وَنُورٌ} [المائدة : ٤٤]

{Nous avons révélé la Thora, contenant guidée et lumière} [Al-Mā'idah : 44].

Cependant, celle-ci est différente de celle que l'on nomme les cinq livres (le livre de la gènes, l'exode, lévétique, deutéronome, et les nombres), celle dont les juifs prétendent qu'il s'agirait des cinq livres de Moûsā, alors que ce sont leurs rabbins qui l'ont rédigé de leurs propres mains, qui ont falsifié la Thora qui fut révélé à Moûsā ﷺ et qui en ont dissimulé une grande partie mêlant ainsi le faux à la vérité.

- Les Psaumes Zaboûr : Il fut descendu sur le Prophète d'Allah Dāwoûd ﷺ. Allah a dit :

{وَأَتَيْنَا دَاوُودَ زُبُورًا} [الإسراء : ٥٥]

{et à David nous avons donné les Psaumes.} [Al-Isrā : 55].

Ceux-ci n'ont rien à voir avec ce qui fut rapporté dans les livre juifs comme étant des *Mizmār* (instruments à vent).

- L'Évangile : Il est le Livre qu'Allah a descendu sur 'Īsa fils de Mariam ﷺ. Allah a dit :

{وَقَفَّيْنَا عَلَى آثَارِهِم بِعِيسَى ابْنِ مَرْيَمَ مُصَدِّقًا لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ التَّوْرَةِ وَأَتَيْنَاهُ الْإِنْجِيلَ فِيهِ هُدًى وَنُورٌ وَمُصَدِّقًا لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ التَّوْرَةِ وَهُدًى وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ} [المائدة : ٤٦]

{Nous avons envoyé, à la suite [des prophètes], Jésus, fils de Marie, comme confirmation de la Thora révélée avant lui. Nous lui avons donné l'Évangile, qui contient guidée et lumière, comme confirmation de la Thora, et qui est guide et une exhortation pour les pieux.}
[Al-Mā'idah : 46].

Celui-ci diverge totalement avec ce que les Chrétiens ont appelé « les quatre Évangiles » dans le nouveau testament (Évangile de Mathieu, Évangile de Luc, Évangile de Marc, Évangile de Jean).

- Le Noble Coran : Il est le dernier des Livres célestes. Allah l'a fait descendre sur le sceau des Prophètes et des Messagers Mohammed ﷺ, en donnant la promesse de le préserver. Allah a dit :

{إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا الذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ} [الحجر : ٩]

{C'est Nous qui révélons le Coran, et Nous qui le préservons.} [Al-Hidjr : 9].

Allah a ainsi fait du Coran un recueil définitif des préceptes divins que les anciens Livres célestes renfermaient, étayant et confirmant l'Unicité d'Allah et l'adoration déjà venu auparavant, et rassemblant les hautes moralités et les mérites éparses dans ces différents Livres. Allah dit ainsi :

{وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ مُصَدِّقًا لِمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ الْكِتَابِ وَمُهَيْمِنًا عَلَيْهِ فَاحْكُم بَيْنَهُمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَاءَهُمْ عَمَّا جَاءَكَ مِنَ الْحَقِّ} [المائدة : ٤٨]

{Nous t'avons révélé le Livre avec la vérité, pour confirmer et prévaloir sur les Livres [révélés] avant lui. Juge entre eux d'après ce qu'Allah a révélé, et ne suis pas leurs passions [en t'écartant] de la vérité qui t'est parvenue.} [Al-Mā'idah : 48].

La prévalence du Coran sur les précédents Livres signifie qu'il les supervise, qu'il en est le juge qui accrédite la vérité qu'ils contenaient, et qui met en évidence les falsifications, altérations ou modifications qu'ils subirent. Dès lors, ce qui est conforme au Coran est vrai, et ce qui le contredit est faux.

Quatrième pilier : La Foi aux Messagers ﷺ

Celle-ci inclut la croyance qu'Allah a envoyé des Messagers ﷺ dans le but de faire sortir les hommes des ténèbres vers la lumière. Il nous incombe alors de croire en eux de façon générale, tout comme il nous incombe de croire en ceux qu'Allah a nommé dans le détail. Allah a dit :

{وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلًا مِنْ قَبْلِكَ مِنْهُمْ مَنْ قَصَصْنَا عَلَيْكَ وَمِنْهُمْ مَنْ لَمْ نَقْصُصْ عَلَيْكَ}

[غافر : ٧٨]

{[Par Allah !] Nous avons envoyé avant toi des messagers. Il en est dont Nous t'avons raconté l'histoire, et d'autres dont Nous ne t'avons pas raconté l'histoire.} [Ghāfir : 78].

Le serviteur a la conviction que quiconque répond à l'appel des messagers ﷺ obtient la félicité, et que celui qui les contredit connaît l'échec et le regret. Il croit également que le dernier et le meilleur d'entre eux est notre Prophète Mohammed ﷺ.

En somme, la Foi aux Messagers comporte quatre points :

- 1) La conviction que leur message est une vérité provenant d'Allah ﷻ.
- 2) La foi en ceux dont les noms nous ont été mentionnés.
- 3) Croire aux informations authentiques les concernant.
- 4) La mise en œuvre de la législation de celui qui nous a été envoyé parmi eux, qui n'est autre que Mohammed ﷺ puisque sa législation a abrogé celles qui l'ont précédé.

Cinquième pilier : La Foi au Jour Dernier

Celle-ci comprend la foi en tout ce dont Allah et Son Messager ﷺ ont annoncé au sujet de ce qu'il advient après la mort. Parmi ce :

- La situation des défunts lorsqu'ils sont portés [vers la tombe] :

Il est rapporté par Ahmad et Al-Boukhāri d'après Abou S'aïd Al-Khoudri رضي الله عنه que le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« إِذَا وُضِعَتِ الْجَنَازَةُ، وَاحْتَمَلَهَا الرِّجَالُ عَلَى أَعْنَاقِهِمْ، فَإِنْ كَانَتْ صَالِحَةً قَالَتْ: قَدِّمُونِي، وَإِنْ كَانَتْ غَيْرَ صَالِحَةٍ قَالَتْ: يَا وَيْلَهَا أَيْنَ يَذْهَبُونَ بِهَا؟ يَسْمَعُ صَوْتَهَا كُلُّ شَيْءٍ إِلَّا الْإِنْسَانَ، وَلَوْ سَمِعَهُ صَعِقَ »

« Lorsque le défunt est soulevé et que les hommes le portent sur leurs nuques, si ce dernier était pieux, il dit : " Hâtez-vous ! Hâtez-vous ! ". Et s'il ne l'était pas, il dit : " Malheur à lui ! Où vont-ils l'emmener !? ". Et tous les êtres entendent son cri hormis les hommes, car s'ils l'entendaient, ils mouraient sur le champ ».

Voilà pourquoi le Prophète ﷺ a ordonné de presser le pas lors du transport du défunt vers la tombe. Comme cela est relaté dans les sept recueils d'après Abou Hourayrah رضي الله عنه d'après le Prophète ﷺ qui a dit :

« أَسْرِعُوا بِالْجَنَازَةِ، فَإِنْ تَكُ صَالِحَةً فَخَيْرٌ - لَعَلَّهُ قَالَ - تُقَدِّمُونَهَا عَلَيْهِ، وَإِنْ تَكُنْ غَيْرَ ذَلِكَ فَشَرٌّ تَضْعُونَهُ عَنْ رِقَابِكُمْ ».

« Empressez-vous d'inhumer le défunt. S'il était pieux, c'est un bien – il me semble qu'il a dit – vers lequel vous le hâtez. Et s'il ne l'était pas, c'est un mal dont vous vous débarrassez ».

- La foi en l'épreuve de la tombe, à savoir que les hommes seront interrogés dans leurs tombes après la mort :

D'après Anas رضي الله عنه le Prophète ﷺ a dit :

«الْعَبْدُ إِذَا وُضِعَ فِي قَبْرِهِ، وَتُوِيَ، وَذَهَبَ أَصْحَابُهُ، حَتَّى إِنَّهُ لَيَسْمَعُ قَرْعَ نِعَالِهِمْ، أَتَاهُ مَلَكَانِ، فَأَقْعَدَاهُ، فَيَقُولَانِ لَهُ: مَا كُنْتَ تَقُولُ فِي هَذَا الرَّجُلِ مُحَمَّدٍ ﷺ؟ فَيَقُولُ: أَشْهَدُ أَنَّهُ عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ، فَيُقَالُ: انْظُرْ إِلَى مَقْعَدِكَ مِنَ النَّارِ أَبَدَلَكَ اللَّهُ بِهِ مَقْعَدًا مِنَ الْجَنَّةِ»،

« Lorsque que le serviteur vient d'être posé dans sa tombe, que les hommes rebroussent chemin et que ses compagnons s'en vont si bien qu'il entend encore le bruit de leur pas, deux anges viennent à lui et l'assoient. Ils lui disent : " Que disais-tu au sujet de cet homme Mohammed ﷺ ? ". Il répond alors : " Je témoigne qu'il est le serviteur d'Allah et Son Messager ". On lui répond alors : " Regarde la place qui t'était destiné en Enfer, Allah te l'a en effet échangé contre une place au Paradis ".

Puis le Prophète ﷺ ajouta :

«فَيَرَاهُمَا جَمِيعًا، وَأَمَّا الْكَافِرُ - أَوْ الْمُنَافِقُ - فَيَقُولُ: لَا أَدْرِي، كُنْتُ أَقُولُ مَا يَقُولُ النَّاسُ، فَيُقَالُ: لَا دَرَيْتَ وَلَا تَلَيْتَ، ثُمَّ يُضْرَبُ بِمِطْرَقَةٍ مِنْ حَدِيدٍ ضَرْبَةً بَيْنَ أُذُنَيْهِ، فَيَصِيحُ صَيْحَةً يَسْمَعُهَا مَنْ يَلِيهِ إِلَّا الثَّقَلَيْنِ».

« Il voit alors ces deux emplacements [celui au Paradis et celui en Enfer]. Quant au mécréant ou l'hypocrite il répond : " Je ne sais pas, je ne faisais que répéter ce que les gens disaient ". On lui rétorque : " Que tu ne puisses ni savoir ni réciter ! ". Là, il est frappé par une matraque en fer au centre du crâne, et pousse un hurlement tel que tous les êtres aux alentours l'entendent en dehors des hommes et des Djinns ».

- La foi aux délices et aux supplices de la tombe :

Cela est authentiquement affirmé par le Livre, la Sounnah et le consensus des savants. C'est donc une vérité à laquelle il nous incombe de croire. Par ailleurs, le supplice touche l'âme en premier lieu, et le corps le subit également par extension, puis, au jour du jugement le corps et l'âme reçoivent ensemble le châtement.

- **La Grande Résurrection :**

Elle surviendra lorsque l'Ange Isrāfīl ﷺ soufflera une première fois dans la trompe, puis il soufflera une deuxième fois pour la résurrection. Dès lors, les âmes retrouveront leurs corps, et les hommes se dresseront des tombes pour le Seigneur de l'Univers, nu-pieds, dévêtu et non circoncis. Allah a dit :

{وَنُفِخَ فِي الصُّورِ فَصَعِقَ مَنْ فِي السَّمَاوَاتِ وَمَنْ فِي الْأَرْضِ إِلَّا مَنْ شَاءَ اللَّهُ ثُمَّ نُفِخَ فِيهِ أُخْرَىٰ
فَإِذَا هُمْ قِيَامٌ يَنْظُرُونَ} [الزمر: ٦٨]

{On soufflera dans la Trompe, et tous ceux qui seront dans les cieux et sur la terre seront foudroyés, excepté ceux qu'Allah voudra. Puis, on y soufflera à nouveau, et voici que toutes les créatures se lèveront et regarderont.} [Az-zoumar : 68].

- **La Balance sur laquelle seront pesées les œuvres, c'est-à-dire que l'homme et son œuvre seront tous deux pesées.**

Allah a dit :

{فَمَنْ ثَقُلَتْ مَوَازِينُهُ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ} ١٠٢ {وَمَنْ خَفَّتْ مَوَازِينُهُ فَأُولَٰئِكَ الَّذِينَ خَسِرُوا
أَنفُسَهُمْ فِي جَهَنَّمَ خَالِدُونَ} [المؤمنون: ١٠٢-١٠٣]

{Ceux dont les bonnes œuvres pèseront lourd seront les bienheureux . Quant à ceux dont les bonnes œuvres seront [plus] légères [que leurs péchés], voilà ceux qui auront causé leur perte et qui demeureront éternellement dans la Géhenne.} [Al-Mou'minoūn : 102-103].

- **Les Registres et le déploiement des feuillets :**

Certains prendront leur livre et les feuillets de leurs œuvres par la main droite, d'autres le prendront par la main gauche le récupérant derrière leur dos. Allah a dit :

{فَأَمَّا مَنْ أُوْتِيَ كِتَابَهُ بِيَمِينِهِ فَيَقُولُ هَٰؤُلَاءِ أَقْرَأُوا كِتَابِيهِ} ١٦ {إِنِّي ظَنَنْتُ أَنِّي مُلَاقٍ حِسَابِيهِ} ٢٠ {فَهُوَ فِي عِيشَةٍ رَاضِيَةٍ} ٢١ {فِي جَنَّةٍ عَالِيَةٍ} ٢٢ {فُطُوْفَهَا دَانِيَةٌ} ٢٣ {كُلُوا وَاشْرَبُوا هَنِيئًا بِمَا أَسْلَفْتُمْ فِي الْأَيَّامِ

الْحَالِيَةِ ﴿٢٥﴾ وَأَمَّا مَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ بِشِمَالِهِ فَيَقُولُ يَا لَيْتَنِي لَمْ أُوتِ كِتَابِيهِ (25) وَلَمْ أَدْرِ مَا حِسَابِيهِ ﴿٢٦﴾ يَا لَيْتَهَا كَانَتِ الْقَاضِيَةَ ﴿٢٧﴾ مَا أَغْنَىٰ عَنِّي مَالِيهِ ﴿٢٨﴾ هَلْكَ عَنِّي سُلْطَانِيهِ ﴿الحاقة: ١٩-٢٩﴾

{Celui à qui on remettra le livre [de ses œuvres] dans la main droite dira : « Tenez ! Lisez mon livre ! } {J'étais certain de rendre des comptes} {Il connaîtra une vie agréable qui le satisfera} {Dans un jardin élevé,} {Dont les fruits sont [toujours] à portée de main.} {On dira à ses hôtes :} « Mangez et buvez en toute quiétude, en récompense de ce que vous avez accompli durant les jours passés [sur terre] ! »} {Quant à celui à qui on remettra son livre dans la main gauche, il dira : « Malheur à moi ! J'aurais souhaité que mon livre ne me soit pas remis} {Et ne pas avoir connu mon compte !} {Si seulement [ma mort] avait pu être définitive !} {Mes richesses ne m'ont servi à rien.} {Mon pouvoir a disparu. »} [Al-Hāqqah : 19-29].

Allah dit aussi :

{وَأَمَّا مَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ وَرَاءَ ظَهْرِهِ ﴿١٠﴾ فَسَوْفَ يَدْعُو ثُبُورًا ﴿١١﴾ وَيَصْلَىٰ سَعِيرًا ﴿الإنشقاق: ١٠-١٢﴾}

{Quant à celui qui recevra son livre [dans sa main gauche et dont le bras sera tordu jusque] dans son dos} {Il demandera à être anéanti} {Et brulera dans un brasier.} [Al-Inchiqāq : 10-12].

- Le Jugement :

Allah mettra chacun de Ses serviteurs face à ses actes avant qu'ils ne quittent le lieu du rassemblement, et chacun verra alors tout ce qu'il a accomplis comme œuvre.

Allah a dit :

{يَوْمَ تَجِدُ كُلُّ نَفْسٍ مَا عَمِلَتْ مِنْ خَيْرٍ مُّحْضَرًا وَمَا عَمِلَتْ مِنْ سُوءٍ تَوَدُّ لَوْ أَنَّ بَيْنَهَا وَبَيْنَهُ أَمَدًا بَعِيدًا وَيُحَذِّرُكُمُ اللَّهُ نَفْسَهُ وَاللَّهُ رَءُوفٌ بِالْعِبَادِ} [آل عمران: ٣٠]

{Le jour où chaque âme trouvera devant elle le bien qu'elle aura accompli, de même que le mal qu'elle aura commis, elle souhaitera

qu'il y ait entre elle et ce mal une longue distance ! Allah vous met en garde contre Lui-même. Allah est compatissant envers Ses serviteurs.}
[Āli-'Imrān : 30]

Allah dit également :

{وَوُضِعَ الْكِتَابُ فَتَرَى الْمُجْرِمِينَ مُشْفِقِينَ مِمَّا فِيهِ وَيَقُولُونَ يَا وَيْلَتَنَا مَالِ هَذَا الْكِتَابِ لَا يُغَادِرُ صَغِيرَةً وَلَا كَبِيرَةً إِلَّا أَحْصَاهَا وَوَجَدُوا مَا عَمِلُوا حَاضِرًا وَلَا يَظْلِمُ رَبُّكَ أَحَدًا} [الكهف: ٤٩]

{Tout ce qu'ils ont accomplis leur sera exposé. Ton Seigneur ne lèse personne.} [Al-Kahf : 49].

- Le Bassin :

L'Imam Mouslim a rapporté d'après 'Abdallah Ibn 'Amr رضي الله عنه que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« حَوْضِي مَسِيرَةُ شَهْرٍ، وَزَوَايَاهُ سَوَاءٌ، وَمَاؤُهُ أَبْيَضُ مِنَ الْوَرَقِ، وَرِيحُهُ أَطْيَبُ مِنَ الْمِسْكِ، وَكَيزَانُهُ كُنُجُومُ السَّمَاءِ، فَمَنْ شَرِبَ مِنْهُ فَلَا يَظْمَأُ بَعْدَهُ أَبَدًا ».

« Mon Bassin a une longueur d'un mois, ses côtés sont égaux, son eau est plus blanche que le lait, son odeur est meilleure que celle du musc, et ses cruchons sont au nombre des étoiles du ciel. Celui qui s'en abreuvera n'aura plus jamais soif ».

- Le Pont :

Al-Boukari et Mouslim ont recueilli d'après Abou Sa'īd Al-Khoudri رضي الله عنه que le Messenger d'Allah ﷺ a dit :

« ... ثُمَّ يُؤْتَى بِالْجَسْرِ فَيُجْعَلُ بَيْنَ ظَهْرِي جَهَنَّمَ », قُلْنَا: يَا رَسُولَ اللَّهِ، وَمَا الْجَسْرُ؟ قَالَ: «مَدْحَضَةٌ مَرَلَّةٌ، عَلَيْهِ خَطَاطِيفُ وَكَالَالِيبِ، وَحَسَكَةٌ مُفْلَطَحَةٌ لَهَا شَوْكَةٌ عُقِيْفَاءُ، تَكُونُ بِنَجْدٍ، يُقَالُ لَهَا: السَّعْدَانُ، الْمُؤْمِنُ عَلَيْهَا كَالطَّرْفِ، وَكَالْبَرْقِ، وَكَالرَّيْحِ، وَكَأَجَاوِدِ الْخَيْلِ

وَالرَّكَابِ، فَنَاجٍ مُسَلَّمٌ، وَنَاجٍ مَخْدُوشٌ، وَمَكْدُوسٌ فِي نَارِ جَهَنَّمَ، حَتَّى يَمُرَّ آخِرُهُمْ يُسْحَبُ سَحْبًا، فَمَا أَنْتُمْ بِأَشَدَّ لِي مُنَاشِدَةً فِي الْحَقِّ، قَدْ تَبَيَّنَ لَكُمْ مِنَ الْمُؤْمِنِ يَوْمَئِذٍ لِلْجَبَّارِ...».

« " [...] Puis on étendra le pont à la surface de l'Enfer. " Nous dûmes : " Ô Messager d'Allah, quel est ce pont ? " Il répondit : " Il s'agit d'une surface glissante, sur lequel il y aura des crochets et des grappins, ainsi que de larges surfaces épineuses comme des aiguillons recourbés, ceux que l'on trouve à *Nadjd* sur la plante appelée *Sa'dān*. Le croyant le traversera en un clin d'œil, ou en un éclair, ou en un coup de vent, ou tel un cheval vélocé au galop. Certains seront sains et saufs, d'autres seront écorchés, d'autre tomberont de l'Enfer, jusqu'à ce que le dernier passe et soit trainé, vous serez alors des plus assidus à intercéder pour que les droits du Grand Maître, qui étaient bafoués par certains croyants, soient rendus ... »

- Après cela, le [deuxième] un ponceau entre le Paradis et l'Enfer :

D'après Abou Sa'īd Al-Khoudri رضي الله عنه que le Messager d'Allah ﷺ a dit :
« إِذَا خَلَصَ الْمُؤْمِنُونَ مِنَ النَّارِ حُسِبُوا بِقَنْطَرَةٍ بَيْنَ الْجَنَّةِ وَالنَّارِ، فَيَتَقَاصُونَ مَظَالِمَ كَانَتْ بَيْنَهُمْ فِي الدُّنْيَا، حَتَّى إِذَا نُفُّوا وَهَذَبُوا أُذُنَ لَهُمْ بِدُخُولِ الْجَنَّةِ، فَوَالَّذِي نَفْسُ مُحَمَّدٍ بِيَدِهِ، لَا أَحَدُهُمْ بِمَسْكِنِهِ فِي الْجَنَّةِ أَذَلُّ بِمَنْزِلِهِ كَانَ فِي الدُّنْيَا. »

« " Lorsque les croyants auront survécu à l'Enfer, ils seront retenus sur un ponceau entre le Paradis et l'Enfer. Là, chacun d'eux devra réparer les injustices commises sur les autres, et dès lors qu'ils auront été purifiés de leurs injustices, ils recevront la permission d'entrer au Paradis. Par Celui qui détient l'âme de Mohammed dans Sa Main, ils seront plus informés [dans leur tombe] de leur demeure dans le Paradis que ce qu'ils connaissaient de leur demeure de ce bas monde. »

- L'intercession :

À cette intercession participe à la fois les Prophètes, les véridiques, les martyres et les vertueux. Et certaines intercessions sont propres au Prophète ﷺ, puisqu'il intercède indépendamment à quatre reprises :

- Pour celui qui avait dans son cœur l'équivalent du poids d'un cheveu de foi.
- Pour celui qui avait dans son cœur l'équivalent du poids d'un atome ou d'une graine de moutarde de foi.
- Pour celui qui avait dans son cœur une graine plus petite qu'une graine de moutarde de foi.
- Pour Celui qui disait *Lā Ilāha Illā Allah*.

- Le Paradis et l'Enfer :

Il est obligatoire d'avoir la conviction que le Paradis et l'Enfer ont été créés et qu'ils ne disparaîtront jamais. Le Paradis est la demeure des alliés du Tout Miséricordieux, et l'Enfer est la demeure de Ses ennemis. Par ailleurs, le Paradis et l'Enfer existent déjà, et le Messager d'Allah ﷺ les a vu lors de la prière de l'éclipse, ainsi que lors de la nuit de l'ascension nocturne. Les gens du Paradis y demeureront éternellement de même que les mécréants demeureront éternellement en Enfer.

Dans un hadith rapporté par Al-Boukari et Mouslim d'après Abou Sa'îd Al-Khoudri رضي الله عنه le Messager d'Allah ﷺ a dit :

«يُؤْتَى بِالْمَوْتِ كَهَيْئَةِ كَبْشٍ أَمْلَحَ، فَيَنَادِي مُنَادٍ: يَا أَهْلَ الْجَنَّةِ، فَيَشْرَبُونَ وَيَنْظُرُونَ، فَيَقُولُ: هَلْ تَعْرِفُونَ هَذَا؟ فَيَقُولُونَ: نَعَمْ، هَذَا الْمَوْتُ، وَكُلُّهُمْ قَدْ رَأَوْهُ، ثُمَّ يُنَادِي: يَا أَهْلَ النَّارِ، فَيَشْرَبُونَ وَيَنْظُرُونَ، فَيَقُولُ: هَلْ تَعْرِفُونَ هَذَا؟ فَيَقُولُونَ: نَعَمْ، هَذَا الْمَوْتُ، وَكُلُّهُمْ قَدْ رَأَوْهُ، فَيَذْبَحُ، ثُمَّ يَقُولُ: يَا أَهْلَ الْجَنَّةِ خُلُودٌ فَلَا مَوْتَ، وَيَا أَهْلَ النَّارِ خُلُودٌ فَلَا مَوْتَ»، ثُمَّ قَرَأَ

« La mort sera amenée le jour du jugement sous la forme d'un bœuf de couleur noire et blanchâtre, puis un crieur appellera : " Ô gens du paradis ! " Ils tendront alors leur coup pour regarder. Il dira : " Reconnaissez-vous cela ? " Ils diront : " Oui, ceci est la mort. " Et chacun l'aura bel et bien vu. Puis le crieur appellera : " Ô les gens du feu ! " Ils tendront alors leur coup pour regarder. Il dira : " Reconnaissez-vous cela ? " Ils diront : " Oui, ceci est la mort. " Et chacun l'aura bel et bien vu. Dès lors, elle sera égorgée. Le crieur appellera de nouveau : " Ô gens du paradis, à vous l'éternité, il n'y aura plus de mort ! Ô les gens du feu à vous l'éternité, il n'y aura plus de mort ! ". Puis il lut la Parole d'Allah :

{وَأَنْذِرْهُمْ يَوْمَ الْحَسْرَةِ إِذْ قُضِيَ الْأَمْرُ وَهُمْ فِي غَفْلَةٍ وَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ} [مریم: ۳۹]

{Avertis-les du Jour du Regret, lorsque tout sera accompli, alors qu'ils vivent encore [aujourd'hui] dans l'insouciance} [Maryam : 39].

Ces gens-là sont dans l'insouciance, les gens de ce bas monde **{et la mécréance.}** [Maryam : 39].

Sixième pilier : La Foi au Destin favorable ou défavorable

Ce dernier comporte quatre points :

- 1- La conviction qu'Allah a une parfaite connaissance des situations des serviteurs, leur subsistance, leur durée de vie, leurs œuvres, ce qui fut et ce qui sera, rien ne lui échappe :

{إِنَّ اللَّهَ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ} [العنكبوت: ٦٢]

{Allah est omniscient.} [Al-'Ankabūt : 62]

{لَتَعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ وَأَنَّ اللَّهَ قَدْ أَحَاطَ بِكُلِّ شَيْءٍ عِلْمًا} [الطلاق: ١٢]

{Afin que sachiez qu'Allah est omnipotent et qu'Allah cerne toute chose de Sa science.} [At-Talāq : 12]

- 2- L'Écriture d'Allah ﷻ de tout ce qui a été prédestiné :

{وَكُلَّ شَيْءٍ أَحْصَيْنَاهُ فِي إِمَامٍ مُبِينٍ} [يس: ١٢]

{Et Nous avons recensé toute chose dans un Livre explicite.} [YāSīn : 12].

{أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِي السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ إِنَّ ذَلِكَ فِي كِتَابٍ إِنَّ ذَلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ} [الحج: ٧٠]

{Tu sais qu'Allah connaît parfaitement ce qui est dans le ciel et sur la terre. Tout cela est consigné dans un Livre, et ceci est facile pour Allah}
[Al-Hadj : 70].

L'imam Mouslim rapporte d'après Abdallah Ibn 'Amr Ibn Al'Ās ﷺ qui a dit : j'ai entendu le Messenger d'Allah ﷺ dire :

« كَتَبَ اللَّهُ مَقَادِيرَ الْخَلَائِقِ قَبْلَ أَنْ يَخْلُقَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضَ بِخَمْسِينَ أَلْفَ سَنَةٍ، قَالَ: وَعَرْشُهُ عَلَى الْمَاءِ ».

« Allah a consigné tout ce qui est prédestiné pour les êtres cinquante-mille ans avant de créer les cieux et la terre. Et Son Trône était sur l'eau ».

- 3- La croyance en la Volonté immuable d'Allah, ce qu'Il veut se produit et ce qu'Il ne veut pas ne se produit pas. Allah ﷻ a dit :

{وَمَا تَشَاءُونَ إِلَّا أَنْ يَشَاءَ اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ} [التكوير: ٢٩]

{Mais vous ne le voudrez que si Allah, le Seigneur de l'univers, le veut} [At-Takwīr : 29].

{إِنَّمَا أَمْرُهُ إِذَا أَرَادَ شَيْئًا أَنْ يَقُولَ لَهُ كُنْ فَيَكُونُ} [يس: ٨٢]

{Lorsqu'Il veut une chose, Son commandement consiste à dire : « Sois ! » et la chose est.} [Yāsīn : 82].

- 4- La conviction qu'Allah a tout créé, et que tout chose en dehors de Lui est issue de Sa création. Allah a dit :

{اللَّهُ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ وَكِيلٌ} [الزمر: ٦٢]

{Allah est le Créateur de toute chose et Il a la charge de tout.} [Az-Zumar : 62].

Quatrième chapitre

Comment emprunter la voie du Prophète ﷺ en adoptant la compréhension des nobles Compagnons رضي الله عنهم sans tomber dans la pensée innovée des Khawāridj renégats ?

Tout d'abord, qui sont les gens de la Sounnah qu'il est obligatoire de suivre ?

Les gens de la Sounnah et du rassemblement sont ceux qui ont adopté la même voie que le Prophète ﷺ ainsi que celle des Compagnons. Ils sont ceux qui se sont fermement attachés à la Sounnah du Prophète ﷺ et cela englobe les Compagnons, leurs disciples, les imams de la guidée qui les ont imités, ceux qui ont fait preuve de rectitude dans leur suivi, se sont éloignés de l'innovation en tout lieu et en toute époque, et ils demeureront secourus jusqu'au jour de la Résurrection. Ils furent nommés ainsi pour leur affiliation à la Sounnah du Prophète ﷺ, ainsi que pour leur consensus quant à son application extérieurement et intérieurement, dans les paroles, dans les actes et dans le dogme, ils furent nommés ainsi également, car ils se réunissent autour des détenteurs de l'autorité et ne se révoltent pas contre ces derniers.

Dans le hadith recueilli par At-Tirmidhi, considéré *Ḥasan* par Al-Albānī رحمه الله d'après 'Abdallah Ibn 'Amr رضي الله عنه qui a dit : le Messager d'Allah ﷺ a dit :

«لَيَأْتِيَنَّ عَلَى أُمَّتِي مَا أَتَى عَلَى بَنِي إِسْرَائِيلَ حَذْوُ النَّعْلِ بِالنَّعْلِ، حَتَّىٰ إِنْ كَانَ مِنْهُمْ مَنْ أَتَى أُمَّهُ عِلَاقِيَّةً لَكَانَ فِي أُمَّتِي مَنْ يَصْنَعُ ذَلِكَ، وَإِنَّ بَنِي إِسْرَائِيلَ تَفَرَّقَتْ عَلَى ثِنْتَيْنِ وَسَبْعِينَ مِلَّةً، وَتَفَتَّرَقُ أُمَّتِي عَلَى ثَلَاثٍ وَسَبْعِينَ مِلَّةً، كُلُّهُمْ فِي النَّارِ إِلَّا مِلَّةً وَاحِدَةً»، قَالُوا: وَمَنْ هِيَ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ: «مَا أَنَا عَلَيْهِ وَأَصْحَابِي».

« Assurément, ma communauté sera touchée par ce qui a touché les enfants d'Isrā'īl à l'identique. Si bien que, si l'un d'entre eux copulait avec sa propre mère en public, certains dans ma communauté en feraient de même. Les enfants d'Isrā'īl se sont divisés en soixante-douze groupes, et sans aucun doute, cette communauté se divisera en soixante-

treize groupes : tous seront en enfer, sauf un ». Les compagnons demandèrent : « Quel est-il ô Messager d'Allah ? » Il répondit : « **Celui qui est sur ma voie et celle de mes Compagnons ».**

Dès lors, il relève sans doute de la plus haute importance d'étudier la science auprès des savants de la Sounnah et de s'attacher à leur voie.

L'imam Al-Lālakā'i رحمه الله dans le livre *Charḥ ousoūl As-Sounnah wa-l-Djamā'ah* rapporte d'après Ayyoūb As-Sikhtiyāni رحمه الله qui a dit : « Il contribue au bonheur du nouveau musulman et du non-arabophone, qu'Allah leur fasse don d'un savant faisant partie des gens de la Sounnah ».

Ibn Battah rapporte lui dans son livre *Al-Inābatou-l-koubrā* d'après Ibn Chawzab رحمه الله qui a dit : « Il est un bienfait d'Allah pour un jeune homme qui entame sa religiosité de pouvoir fréquenter un adepte de la Sounnah qui le guide vers celle-ci. »

Dans une autre version : « Il est un bienfait d'Allah pour un jeune homme et un non-arabophone qui entament leur religiosité de pouvoir fréquenter un adepte de la Sounnah qui les guide vers celle-ci. Car le non-arabophone s'inspire de son expérience passée ».

Ibn Battah rapporte aussi dans son livre *Al-Inābatou-l-koubrā* d'après 'Amr Ibn Qaïs Al-Moulā'i رحمه الله qui a dit : « Si tu vois un jeune connaître ses débuts au sein des gens de la Sounnah et du rassemblement, garde bon espoir pour lui. Mais si tu le vois débiter avec les gens de l'innovation, alors ne nourrit pas de faux espoirs en lui, car un jeune homme poursuit la voie de ses débuts ».

Abou Mohammed Al-Ḥasan Ibn 'Abd Ar-Rahmān Ar-Rāmahourmouzi رحمه الله rapporte également dans *Al-Mouḥaddith Al-Fāṣil bayna Ar-Rāwi wa-l-Wā'i* d'après Abou Bakr Ibn 'Ayyāch رحمه الله qui a dit : « Nous étions auprès d'Al-A'mach autour de lui en train d'écrire les ahadith, lorsqu'un homme passa et dit : " Ô Abou Mohammed, qui sont ces enfants autour de toi ? ". Il répondit alors : " Ces enfants sont ceux qui préservent ta religion " ».

Il est recueilli également d'après Ḥammād Ibn Zaïd qui a dit : « J'ai entendu Hichām Ibn 'Ourwa Al-Ma'ni dire : mon père disait رحمه الله : " Mon

filis, nous étions les enfants du peuple et nous en sommes devenus les anciens. Aujourd'hui vous êtes à votre tour les enfants du peuple et sur le point d'en devenir les anciens. Mais il n'y a aucun bien chez un ancien dépourvu de savoir, alors attachez-vous à la Sounnah " ».

De plus, Al-Hāfidh Ibn 'Abd-l-Barr ربه dans *Djāmi' bayān Al-'Ilm wa Fadlihi* rapporte d'après Ibrāhīm Ibn Al-Moundhir Al-Hizāmi ربه qui a dit : « Je n'ai jamais vu un jeune ne cherchant pas la science, particulièrement lorsque celui-ci possède un caractère ambitieux, sans avoir été pris de compassion pour lui. C'est en effet un grand bienfait de la part d'Allah pour un jeune ou un non-arabophone de lui avoir favorisé la compagnie d'un savant de la Sounnah. Ainsi, il les préserve de tomber dans des courants déviants, comme celui des Khwāridj renégats, ou bien les Moudjiites laxistes ou autres ».

Or, le savant dont il faut prendre la science est bien loin des courants déviants :

- **Tout d'abord, la science doit être acquise chez une personne connue pour s'être initiée auprès des savants.**

Al-Hāfidh Ibn 'Abd-l-Barr ربه rapporte dans *At-Tamhīd* d'après Ibn 'Awn qui a dit : « Ne prenez la science que d'une personne qui est connue pour avoir étudié la science ».

Cheikh Al-Islām Ibn Taymiyyah ربه dans *Madjmoū' Al-Fatāwā* a dit : « Celui dans la communauté dont les mérites sont vantés, dont ont fait les éloges et que l'on loue dans les différentes populations, ceux-là sont les imams de la guidée et les lumières dans la pénombre. Leurs erreurs sont infimes au regard de leur bonne conclusion, et la plupart de ces erreurs sont conséquentes à l'effort d'interprétation en vertu duquel ils sont excusés. Ils sont ceux qui suivent la science et l'équité, loin de l'ignorance et de l'injustice, du suivi de la conjecture et des passions de l'âme ».

L'imam As-Shāṭibi ربه dit également dans *Al-I'tisām* : « Si les savants ne témoignent pas en faveur d'un homme de science, il garde son statut d'origine comme n'étant pas un savant, jusqu'à ce que d'autres témoignent pour lui, et dès lors, il sait ce que l'on a plébiscité chez lui [en termes de savoir]. Sinon, s'il a la certitude qu'il n'est pas une personne de science, ou qu'il en doute, faire le choix de se mettre en avant dans ces

deux situations plutôt que de rester en retrait est une marque de suivi des passions. En effet, il était de son devoir de demander à quelqu'un d'autre de statuer de son cas, mais il ne l'a pas fait, et il était impératif qu'il ne s'avance que si quelqu'un d'autre le mettait en avant, or cela n'a pas été le cas ».

L'imam Al-Albānī رحمه الله dit quant à lui dans *As-Sahīḥa* : « Voilà donc le conseil de l'imam As-Shāṭibi au savant pour lequel il lui est possible de se mettre en avant avec un certain savoir. Il lui conseille donc de ne pas le faire tant que d'autres savants n'ont pas témoigné pour lui en ce sens, par crainte qu'il fasse partie des gens des passions. Imagine un instant quel aurait été son conseil s'il voyait de nos jours tous ces gens agrippés à la science ? Nul doute que son propos aurait été : « Ce nid n'est pas pour toi, quitte le sur le champ ». Est-il quelqu'un pour en tirer une leçon ? Par Allah, je crains pour certains d'entre eux qu'ils soient concernés par la parole du Prophète ﷺ :

« إِنَّهُ تُنْتَزَعُ عُقُولُ عَامَّةِ ذَاكُمْ الزَّمَانِ، وَيُخْلَفُ لَهَا هَبَاءٌ مِنَ النَّاسِ، يَحْسِبُونَ أَنَّهُمْ عَلَى شَيْءٍ،
وَلَيْسُوا عَلَى شَيْءٍ. »

« La plupart des gens de cette époque auront perdu la raison, des hommes simples d'esprit qui penseront être sur la vérité alors qu'il n'en sera rien ».

Allah est le Seul Secoureur.

Le Cheykh Abdas-Salām Ibn Bardjas رحمه الله dans un cours dont le titre était « Qui sont les savants » a dit : « Il s'agit d'un point des plus important qui soit, car en raison de sa non-compréhension de la part d'un grand nombre, les rangs des savants se sont vus introduire des gens qui n'en font pas partie. C'est ainsi qu'il s'est produit le désordre scientifique qu'il nous est difficile d'avaler aujourd'hui, et dont nous constatons les effets néfastes à tout moment. Ceux qui sont légitimes pour porter le nom de savant à notre époque, et je le dis en toute transparence, sont très peu, et il n'y aurait aucune exagération à dire qu'ils sont même rares. Ce, car le savant dispose de caractéristiques qui peut-être ne sont pas présentes chez la plupart de ceux qui s'affilient à la science aujourd'hui. Le savant n'est pas l'orateur éloquent, éloquent dans ses sermons, éloquent dans ses conférences ou autres. Le savant n'est pas non plus celui qui rédige un

livre, ou propage un écrit, ou analyse un manuscrit ou le publie. Car la considération d'un savant uniquement selon ces points s'est malheureusement déposée dans l'esprit de beaucoup de gens de la masse. Ils ont alors été dupés par beaucoup d'orateurs ou d'auteurs qui ne sont pas des savants, et qui en sont venus à susciter leur admiration. Tu vois dès lors le musulman moyen lorsqu'il entend l'un de ces autodidactes, s'émouvoir devant ses enseignements mensongers et applaudir des deux mains émerveillées par sa science, là où les véritables savants se tiennent les mains de tristesse et de désolation devant la laideur décomplexée d'une telle tentation.

Le vrai savant est celui qui convoite ardemment la science religieuse, qui possède une connaissance globale des jugements du Livre et de la Sounnah, qui sait ce qui est abrogé et par quel texte il fut abrogé, ce qui est *Moutlaq* (qui indique une réalité absolue) et ce qui est *Mouqayyad* (qui indique une réalité partielle), ce qui est *Moudjmal* (qui est vaste et qu'on ne peut comprendre que par un élément externe) et ce qui est *Moufassar* (ce que l'on comprend directement par le contexte ou après explication), qui a une vue sur les paroles des prédécesseurs, leurs consensus et leurs divergences ».

- **Le savant est celui à qui Allah fait don d'une clairvoyance lui permettant de connaître les troubles lorsqu'ils sont en approche.**

L'imam Al-Boukhari رحمه الله dans *At-Tārīkh Al-Kabīr* a rapporté d'après Al-Ḥasan رحمه الله qui a dit : « Lorsque les troubles approchent, chaque savant en ont connaissance, et lorsqu'ils se sont produits, chaque ignorant en prend conscience ».

L'imam Al-Boukhari رحمه الله rapporte également dans son authentique d'après Ibn 'Ouyaynah, d'après Khalaf Ibn Ḥawchab qui a dit : « On aimait s'approprier ces quelques vers lorsque des troubles se produisaient ; ceux du poète Imr'ou-l-Qays qui a dit :

*La guerre, qui au début est dans la fleur de l'âge
Expose ses plus belles parures à tout ignorant,*

*Jusqu'à ce que, lorsqu'elle s'embrase et s'enflamme
Ressemble à une vieille femme sans prétendant,*

*Grisonnante, à la couleur refoulante et ayant changée
Indésirable à sentir ou même à embrasser.*

Précision importante :

Je tiens à préciser par la présente que la religion de l'islam est une méthodologie éducative, une législation céleste infaillible face à l'erreur ou la déviance. L'homme quant à lui, ne cesse de s'efforcer d'apprendre et comprendre, certains voient juste et d'autres se trompent, et ceci est l'effort minime qui doit être accompli. Ainsi, ce qui est juste dans cet effort vient d'Allah Seul, et ce qui est faux ou erroné vient de nous même ou du Shaytan, et Allah et Son Messager en sont innocentés.

Sommaire

Table des matières

Dédicace	6
Introduction.....	7
Première chapitre : L'explication des bienfaits de la religion de l'Islam.....	11
1 - L'Islam préserve les âmes (les êtres) :.....	12
- Encourager à manger et boire avec modération.	15
- Conserver la nourriture et la boisson, et les préserver contre les maladies.	16
- Préserver la santé de l'individu et de la société contre les épidémies et la propagation des maladies.	16
- L'islam invite à se soigner afin de repousser les maladies.....	17
- L'islam défend de respirer dans le récipient.	18
- L'islam interdit de souiller les espaces.	18
- L'islam invite le musulman, après s'être réveillé de son sommeil, à laver ses mains à trois reprises avant de les introduire dans le récipient d'eau, car il ne sait pas où elles se sont posées durant la nuit.	19
2 - L'islam préserve la raison.	20
3 - L'islam préserve les biens.....	21
4- L'islam préserve les lignées.	23
Le châtiment de la fornication.....	24
Parmi les causes qui mènent à la fornication.	27
5- L'islam préserve l'honneur des hommes.	32
Toi qui cherche la vérité.	32
Deuxième chapitre : Explication concise des deux attestations de foi.....	47
La première : La connaissance de sa signification au sujet de l'affirmation et la réfutation.	49
La deuxième : La certitude qui s'oppose au doute et au scepticisme :	50
La troisième : la sincérité qui s'oppose à l'association <i>Shirk</i> et l'ostentation.	51
La quatrième : la véracité qui s'oppose au mensonge.....	52
La cinquième : L'amour qui s'oppose à la détestation.....	53
La sixième : La soumission qui s'oppose au le délaissement.....	54
La septième : L'acceptation qui s'oppose au refus.	54
Troisième chapitre : Résumé de la croyance du musulman	57
Premier pilier : La Foi en Allah.....	57
1- La Foi en l'existence d'Allah b.	57
2 - La Foi en la Seigneurie d'Allah	60
3 - La Foi en La Divinité d'Allah	60
4- La Foi aux Noms sublimes et aux Attributs parfaits d'Allah	63
Deuxième pilier : La Foi en les Anges.....	64
Troisième pilier : La Foi aux Livres célestes	66

Quatrième pilier : La Foi aux Messagers ﷺ	70
Cinquième pilier : La Foi au Jour Dernier	71
La situation des défunts lorsqu'ils sont portés [vers la tombe].	71
La foi en l'épreuve de la tombe, à savoir que les hommes seront interrogés dans leurs tombes après la mort.	71
La foi aux délices et aux supplices de la tombe.	72
La Grande Résurrection.	73
La Balance sur laquelle seront pesées les œuvres, c'est-à-dire que l'homme et son œuvre seront tous deux pesées.	73
Les Registres et le déploiement des feuillets.	73
Le Jugement.	74
Le Bassin.	75
Le Pont.	75
Après cela, le [deuxième] un ponceau entre le Paradis et l'Enfer.	76
L'intercession.	76
Sixième pilier : La Foi au Destin favorable ou défavorable	79
<i>Quatrième chapitre : Comment emprunter la voie du Prophète ﷺ en adoptant la compréhension des nobles Compagnons</i> ﷺ	81